

Titre du Programme : Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par l'amélioration de la gouvernance locale dans les cercles de Nioro et Nara

Axes Stratégiques UNDAF et CSCRP:

- Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus
- Renforcement des bases à long terme du développement et de l'accès équitable aux services sociaux de qualité
- Développement institutionnel et la gouvernance.

Effets UNDAF :

- Effet 1 : Les populations rurales et périurbaines bénéficient d'une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un environnement mieux préservé
- Effet 3 : Les populations vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité, y compris de lutte contre le VIH SIDA
- Effet 6 : La gouvernance respectueuse des droits humains et de la participation citoyenne est renforcée
- Effet 7 : Les acteurs et institutions gèrent plus efficacement l'environnement, la réponse aux défis du changement climatique et la prévention des risques et catastrophes

Effet Projet : Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national et local sont renforcées

Principaux produits attendus du Projet :

- Capacités de la maîtrise d'ouvrage des CT améliorées pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Capacités de financement interne et externe de la sécurité alimentaire sont améliorées.
- Fonctionnement et transparence des circuits des dépenses publiques améliorés en matière de sécurité alimentaire.
- La population dans les zones ciblées a accès aux investissements visant la réduction de l'insécurité alimentaire
- Une plateforme de gestion des connaissances sur la prise en charge de la Sécurité alimentaire au niveau local est disponible

Période du Programme : 2012-2016

Durée du Programme : 5 ans

Modalités d'exécution : NIM

Partenaire national de mise en œuvre : DGCT/MATCL

Budget total : 8,697,103 \$

Ressources allouées : 7,286,462 \$

UNCDF 2,000,000 \$

FBSA* 5,115,962 \$

Gouvernement** 170,500 \$

Ressources non allouées : 1,410,641 \$
(Partenaires UNCDF)

Approuve au nom du Gouvernement :
Sadio Lamine SOW, Ministre d'État, Ministre des
Affaires Étrangères et de la Coopération
Internationale

Date : 6 JUL 2012

Signature :

Approuve au nom de UNCDF :

Christine Roth, Deputy Executive Secretary UNCDF

Date:

Signature:

* L'engagement du FBSA est en euros (8,750,000 €), le taux de change de 1€ = 0,733 \$ a été utilisé dans ce document.

** La contribution du Gouvernement sera en nature.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACL	Appui aux Collectivités Locales (composante UNCDF)
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BCD	Bureau de la Coopération au Développement
CCC	Centres de Conseils Communaux
CCOCSAD	Comités Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement)
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CDMT-L	Cadre de Dépense à Moyen Terme Local
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFSVA	Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CPS/PSA	Comité de Pilotage et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique/Secteur du Développement Rural
CRB	Croix-Rouge Belgique
CRS	Cadre de Résultats Stratégique
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté
CSPEEDA	Centre Sahélien de Prestations d'Études, d'Éco Développement et de Démocratie Appliquée
CTB	Coopération Technique Belge
CT	Collectivité Territoriale
CTDL	Collectivités Territoriales et Développement Local
DCPN	Document Cadre de Politique Nationale
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DTF	Document Technique et Financier (procédures FBSA)
EBSAN	Étude de Base de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBS	Fonds Belge de Survie
FBSA	Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire
FDL	Fonds de Développement Local
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
GRN	Gestion des Ressources Nationales
GV	Groupe Vulnérable
HCC	Haut Conseil des Collectivités
IEC	Information Éducation Communication
IMF	Institutions de Micro-Finance
IS	Investissement Structurant
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
NEPAD	Nouveau Partenariat Économique pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
ODIK	Office de Développement Intégré du Kharta
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OP	Organisation de Producteurs

PACR	Programme d'Appui aux Communautés Rurales (Banque Mondiale)
PADEC	Projet d'Appui au Développement Communautaire
PADESO	Programme d'Appui au Développement durable de l'Élevage au Sahel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PBSG	Planification et Budgétisation Sensibles au Genre
PC-FBSA	Programme Communal sur Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
PCSA	Plan Communal de Sécurité Alimentaire
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PDSEC	Plan de Développement Social, Économique et Culturel
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Programme Indicatif Commun
PNAEP	Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PNISA	Plan d'Investissement du Secteur Agricole
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPMP	Programme de Promotion des Meilleures Pratiques agricoles, nutritionnelles et sanitaires
PRODESO	Projet pour le Développement de l'Élevage au Sahel Occidental
PRODESS	Programme quinquennal de Développement Sanitaire et Social
PRODEZEM	Projet de Développement de l'Élevage du Zébu Maure
PRP-UGF	Projet de Réduction de la Pauvreté
PSA	Plan de Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RDH	Rapport sur le Développement Humain (PNUD)
RH	Ressource Humaine
SA	Sécurité Alimentaire
SAFIC	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités locales
SAN/SA&N	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Service d'Alerte Précoce
S&E	Suivi et Évaluation
SIDA	Agence Suédoise pour le Développement International
SIGMA	Système d'Information et de Gestion des ressources en eau du Mali
SLPIA	Service Local des Productions et des Industries Animales
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UBT	Unité Bétail Tropical
UCP	Unité de Coordination de Projet
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNDAF	<i>United Nations Development Assistance Framework</i>
UNCDF	United Nations Capital Development Fund (Fonds d'Équipement des Nations Unies)
UTM	Union Technique de la Mutualité
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VNU	Volontaire des Nations Unies
VSF	Vétérinaires Sans Frontière
VSF-B	Vétérinaires Sans Frontière Belgique
WSM	Wereldsolidariteit – Solidarité Mondiale (ONG belge)
ZARESE	Zone à Risque Élevé Social et Environnemental

Zone d'intervention – Cercles de Nara et Nioro du Sahel

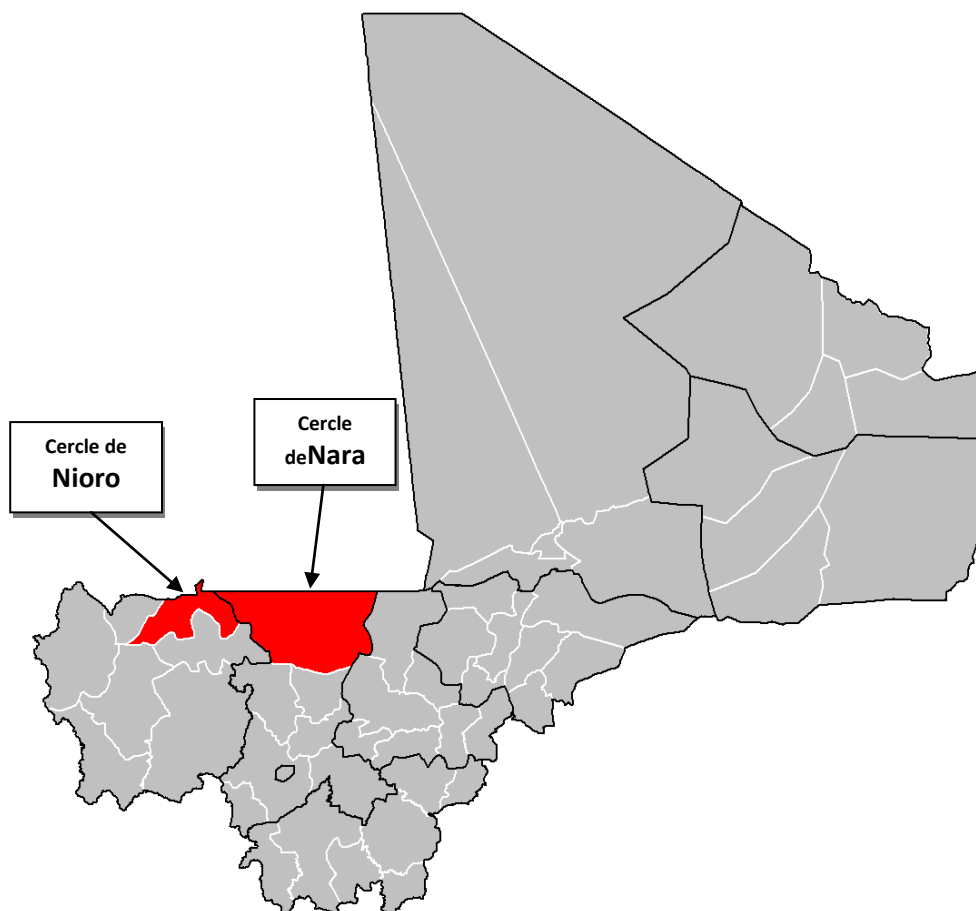


TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1.	RESUME EXÉCUTIF	1
PARTIE 2.	CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION	2
2.1	CONTEXTE GÉNÉRAL DU MALI	2
2.1.1	Contexte politique	2
2.1.2	Contexte économique.....	3
2.1.3	Contexte démographique	4
2.1.4	Les principaux indicateurs sociaux.....	4
2.2	CONTEXTE DE LA ZONE D'INTERVENTION (NIORO ET NARA).....	4
2.3	ACQUIS DES PROJETS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT LOCAL	5
2.3.1	Leçons apprises.....	5
2.3.2	Conclusions et recommandations des études préalables.....	6
2.3.2.1	Défis à relever	6
2.3.2.2	Acquis et opportunités.....	7
2.3.3	Avantage comparatif de l'UNCDF et synergie avec le SNU	8
2.3.4	Synergies et complémentarités avec les autres intervenants dans le secteur	8
2.4	ANALYSE DU CONTEXTE DU PROGRAMME	9
2.4.1	Décentralisation et réformes institutionnelles	9
2.4.1.1	Contexte politique	9
2.4.1.2	Institutions qui encadrent la décentralisation et le développement local décentralisé.....	9
2.4.1.3	Capacités institutionnelles des collectivités territoriales (niveau local)	10
2.4.2	Services sociaux de base dans les cercles de Nioro et Nara	10
2.4.2.1	Accès à l'éducation	11
2.4.2.2	Accès aux services de santé de base.....	11
2.4.2.3	Accès à l'eau potable	11
2.4.3	Sécurité alimentaire et pauvreté dans la zone du programme	11
2.4.3.1	Orientations stratégiques et cadre de prise en charge de la question de la sécurité alimentaire au Mali	11
2.4.3.2	Situation de la sécurité alimentaire dans les Cercles de Nioro et de Nara	12
2.4.3.3	Analyse du genre	13
PARTIE 3.	STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	13
3.1	JUSTIFICATION.....	13
3.2	STRATÉGIE.....	14
3.3	ZONE DE COUVERTURE DU PROGRAMME FBSA NIORO ET DE NARA.....	16
3.4	DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE ET COHÉRENCE AVEC LES COMPOSANTES DU PROGRAMME	17
3.4.1	Modalités de mise en œuvre de la composante.....	17
3.4.1.1	Stratégie de renforcement de capacités.....	17
3.4.1.2	Affectation du fonds de sécurité alimentaire entre les trois types de projets et principales justifications	17
3.4.1.3	Proposition de répartition du FSA entre les 3 différents types d'investissements structurants.....	18
3.4.1.4	Gestion de l'ensemble du processus FSA.....	19
3.4.1.5	Gestion des guichets et synergie avec les intervenants du programme.....	19
3.4.1.6	Planification et programmation des investissements financés	20
3.4.1.7	Analyse et priorisation des projets identifiés	20
3.4.1.8	Processus d'élaboration et d'approbation du PC-FBSA	21
3.4.1.9	Mécanisme d'identification et sélection des projets de type II et III	22
3.5	STRATÉGIE DE DÉSENGAGEMENT	22
3.6	PARTENARIAT.....	23
3.7	BUDGET.....	23

PARTIE 4. CADRE DES RÉSULTATS	23
4.1 RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE.....	23
4.2 MATRICE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES.....	24
PARTIE 5. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS ET GESTION (MANAGEMENT) DU PROGRAMME	31
5.1 MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE :	31
5.2 UNITÉ DE COORDINATION	31
5.3 ANCRAGE INSTITUTIONNEL.....	32
5.4 RESPONSABILITÉS.....	32
PARTIE 6. ARRANGEMENTS FINANCIERS.....	32
6.1 CONTRIBUTION ET RÔLES DES PARTENAIRES FINANCIERS.....	32
6.1.1 UNCDF.....	33
6.1.2 Fonds Belge de Sécurité Alimentaire	33
6.1.3 Gouvernement du Mali.....	34
6.1.4 Communes.....	34
6.2 MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES RESSOURCES.....	34
PARTIE 7. ANALYSE DE RISQUES	34
7.1 RISQUES STRATÉGIQUES	34
7.2 RISQUES OPÉRATIONNELS	35
7.3 CONDITIONS DE RÉUSSITE	35
7.3.1 Conditions générales de réussite (liées aux risques stratégiques) :	35
7.3.2 Conditions liées à la mise en œuvre de la composante.....	36
PARTIE 8. MONITORING, SUIVI-ÉVALUATION ET RAPPORTS	36
8.1 PILOTAGE DU PROGRAMME	36
8.2 MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION.....	36
8.3 SUPERVISION, REVUES ET ÉVALUATIONS.....	37
8.3.1 Supervisions périodiques	37
8.3.2 Évaluations qualitatives annuelles par les bénéficiaires	37
8.3.3 Revue à mi-parcours et évaluation finale	37
8.3.4 Rapportage et gestion des connaissances	38
PARTIE 9. CONTEXTE LÉGAL	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Leçons apprises par les Programmes d'appui aux Communautés locales	5
Tableau 2	Récapitulatif des domaines d'intervention par organisation partenaire	14
Tableau 3	Fonds disponibles pour les investissements structurants (gestion UNCDF)	18
Tableau 4	Proposition de répartition des fonds par type d'investissements structurants (FSA)	18
Tableau 5	Rôle des accompagnateurs	21
Tableau 6	Chronogramme prévisionnel de mobilisation des fonds du guichet II et III	22
Tableau 7	- Financements	23
Tableau 8	Budget détaillée par année (\$ US)	
Tableau 9	- Cadre de résultats et des ressources	26
Tableau 10	Répartition des financements par organisation partenaire	32
Tableau 11	Répartition des fonds gérés sous la supervision de l'UNCDF	33

PARTIE 1. RESUME EXÉCUTIF

Le programme global du FBSA de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les cercles de Nioro et Nara a pour objectif global « d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local ». Cinq ONG belges et l'UNCDF contribuent à la mise en œuvre de ce programme dont la coordination est assurée par le Commissariat à la Sécurité alimentaire appuyé par la FAO.

La composante « Appui aux collectivités locales » objet de l'intervention de l'UNCDF et du présent document de projet contribue à l'objectif spécifique: « Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national et local sont renforcées » (*Résultat 3.1 du cadre logique du programme global*).

Les interventions de la composante ACL dans les Cercles de Nioro et de Nara s'articulent autour de deux axes (sous-composantes) complémentaires :

- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des collectivités locales pour une gouvernance locale de la sécurité alimentaire. Les collectivités territoriales maîtrisent le processus de planification et de budgétisation participatives locales axées sur la sécurité alimentaire (prenant en compte les besoins des GV, l'approche genre et l'adaptation aux changements climatiques) et améliorent la gouvernance locale;
- Mise en œuvre et gestion des investissements structurants (infrastructures socio-économiques de base, de production et de transformation) contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Des infrastructures socio-économiques de base et de production sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage communale avec un mécanisme de gestion et d'entretien durables opérationnel.

Pour atteindre ces objectifs, la composante ACL du programme FBSA s'appuiera sur les groupes d'activités suivantes :

- Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des CT, principalement les Communes pour intégrer plus efficacement les diverses dimensions de la sécurité alimentaire, la connaissance et le ciblage des GV (actifs ou non), les changements climatiques et la problématique du genre (programme GELD). L'élaboration de modules de formation destinés aux élus et au personnel des administrations communales sera privilégiée et des appuis seront apportés aux Communes pour organiser les formations en privilégiant les ressources humaines disponibles dans les régions;
- L'amélioration de l'accès aux ressources de financement internes (à travers les études SAFIC) permettant de dégager le potentiel de collecte des revenus locaux et l'élaboration de programmes/pactes avec les administrations communales pour en assurer la mobilisation de manière plus efficace et soutenue;
- L'amélioration de l'accès aux ressources de financement externes portera sur l'amélioration de la présentation/formulation des plans d'investissement, les microprojets en cohérence à des PDSEC, établis sur des bases plus réalistes, et une meilleure circulation de l'information concernant les financements disponibles qui permettront aux Communes de les exploiter plus efficacement;
- L'amélioration de l'efficacité/efficience des circuits de dépenses publiques passe par un dialogue avec les services publics responsables de la gestion des décaissements, le diagnostic en terme d'efficience et d'efficacité et l'identification de mesures permettant d'accélérer les délais de mobilisation des fonds dans le respect des principes de gestion de l'administration publique;
- Les appuis aux structures communales et aux cercles pour établir le cadre d'allocation des fonds (l'ensemble des procédures de fonctionnement des 3 guichets du FSA) destinés aux investissements

structurants financés à travers le FSA, l'animation des réunions d'évaluation des projets soumis et leur approbation.

Tout en renforçant les capacités des Collectivités Territoriales (à travers les appuis en planification, programmation, mobilisation des recettes fiscales, ciblage des groupes vulnérables, de maîtrise d'ouvrage, genre et changements climatiques, des investissements socio-économiques structurants), le Programme mettra à leur disposition, à travers un Fonds de Développement Local (Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire – FSA) à triple guichet, des fonds destinés à financer les investissements structurants liés à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire par la construction d'infrastructures de services de base et la promotion d'initiatives productives des couches les plus marginalisées dans les cercles de Nioro et de Nara.

Le programme FBSA couvre une période de 5 ans et a un coût global de 20 030 000 \$ (14 682 000 euros) et cible une population évaluée à plus de 430 000 habitants répartis dans 27 communes, sur 2 Cercles et 2 régions. Les contributions spécifiquement affectées à la composante « Appui aux collectivités locales » sont de 5 416 000 \$ (3 750 000 euros) pour le FBSA et 2,5 millions d'euros (3 410 161 \$) pour l'UNCDF.

La gestion opérationnelle de la composante s'effectuera dans l'esprit de la Déclaration de Paris avec une utilisation maximale des procédures nationales, notamment en ce qui concerne le circuit des finances publiques pour les Collectivités Territoriales (y compris pour les ressources FBSA). La démarche de l'ensemble du programme FBSA et de la composante ACL se veut participative et s'appuiera sur l'expérience des projets antérieurs de l'UNCDF, du FBSA et du PNUD dans le domaine de la décentralisation et du développement local.

PARTIE 2. CONTEXTE ET ANALYSE DE LA SITUATION

2.1 Contexte général du Mali

Le Mali est un vaste pays continental d'une superficie de 1 241 238 km². Il est situé dans la bande soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest et partage 7 000 kilomètres de frontières avec l'Algérie, le Niger, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Le Mali fait partie des pays du continent les plus vastes et sans débouché sur la mer. Sa population est estimée en 2011 à près de 14 millions d'habitants. Il connaît quatre grandes régions agro climatiques qui sont : la zone soudano-guinéenne au sud (6 % du territoire avec 800 à 1 200 mm de pluies annuelles), la zone soudanienne au centre (17 % du pays avec 600 à 1 000 mm), la zone sahélienne au nord (26 % du pays avec 200 à 600 mm de pluies) et la zone saharienne recouvrant 51 % du pays (avec 200 mm de pluies annuelles). Sur le plan hydrographique, le Mali est arrosé dans sa partie méridionale et centrale par les fleuves Niger (sur 1 700 km) et Sénégal (sur 800 km) et leurs affluents.

2.1.1 Contexte politique

Depuis le changement de régime en 1991, le Mali s'est engagé dans un système de pluralisme démocratique, qui s'est traduit par la mise en place d'institutions républicaines et l'existence de plusieurs partis politiques.

Un des grands chantiers dans lequel le pays est engagé est indéniablement le processus de décentralisation, inscrit dès 1992 dans la Constitution de la 3^e République (articles 97, 98 et 99), qui consacre la libre administration des collectivités territoriales (CT). Cette réforme repose sur deux lignes directrices principales, à savoir : (i) l'approfondissement de la démocratie et (ii) la réduction de la pauvreté, à travers un développement économique local et l'accroissement de l'offre de services aux populations. La Loi n° 95-034 du 12 avril 1995¹, portant Code des Collectivités territoriales, attribue aux communes la

¹ Modifiée par les Lois 98-010 et 98-066.

mission d'élaborer leur Programme de développement social, économique et culturel (PDSEC), c'est-à-dire la planification/programmation des actions de développement au niveau de leur territoire.

La décentralisation a été rendue effective avec la création et la mise en place des collectivités territoriales/CT et de leurs organes de gouvernance. Un des grands défis des prochaines années sera l'accélération de leur autonomisation, à travers le transfert effectif de compétences et des ressources financières et humaines, ainsi que la poursuite du renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de développement au niveau local.

Par ailleurs, pour se conformer à la Déclaration de Paris (2005) et l'Accord d'Accra (2008) sur la réforme de l'aide au développement, le gouvernement s'est engagé dans une approche programme sectorielle visant la rationalisation de ses politiques, programmes et plans d'action, avec la perspective d'appuis budgétaires sectoriels. Ce processus dans le secteur du développement rural² devrait déboucher en 2012 sur un Plan national d'investissement du secteur agricole (PNISA), dont l'élaboration est coordonnée par la CPS/SDR et soutenue par l'ensemble des partenaires techniques et financiers (PTF). L'annexe 5 rappelle les politiques globales et sectorielles qui guident le programme et la composante ACL.

2.1.2 Contexte économique

En matière d'économie, malgré la crise économique mondiale et un contexte régional peu favorable (insécurité dans la bande sahélienne, crise politique en côte d'Ivoire), le Mali reste sur une trajectoire de croissance économique appréciable avec un taux qui est passé de 4,5 % en 2009 à 5,8 % en 2010. Cette hausse de la croissance entre 2009 et 2010 est imputable essentiellement aux secteurs primaire et tertiaire dont les taux de croissance ont été respectivement de 11,5 % et 4,5 % en 2010 contre 5,6 % et 3,5 % en 2009.

Le secteur primaire occupe près de 85 % de la population et procure près de 80 % du PIB national (environ 400 dollars par habitant) et le progrès constant relevé au niveau des domaines de la téléphonie mobile et des technologies de l'information et de la communication (TIC) explique en partie le bon comportement du secteur tertiaire. Le Mali est classé parmi les cinq pays les plus pauvres au monde (178^e sur 182 pays, RDH 2009). Les femmes contribuent plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52 % contre 48 %) et la pauvreté est plus sévère en milieu rural où vivent près des 2/3 de la population.

Le poids du secteur de l'agriculture dans l'économie du pays est illustré par les rappels suivants :

- L'agriculture représente 22 % des exportations du Mali; elle est pratiquée par 630 000 petites exploitations familiales de 9 à 10 personnes. Trois millions d'hectares sont annuellement mis en valeur, dont 90 % pour les cultures sèches (céréales, mil, sorgho, et riz essentiellement qui constituent la base de l'alimentation de la population malienne) qui demeurent toutefois, fortement dépendantes d'une pluviométrie de plus en plus imprévisible.
- L'élevage est le second grand secteur de production rurale. Les systèmes de production sont l'élevage sédentaire et l'élevage transhumant (nomade ou semi-nomade) avec près de 75 % du cheptel (bovins, petits ruminants et camelins). La production animale est estimée à 277,1 milliards de CFA. Elle est la source de revenus principale pour 30 % des producteurs.
- La contribution de la pêche à l'économie nationale est estimée à environ 22,1 milliards soit 3,4 % du PIB en 2008. La production nationale moyenne de poisson est estimée à 100 000 tonnes par an, ce qui fait du Mali un des plus grands pays producteurs de poisson d'eau douce en Afrique. Le secteur de la pêche emploierait 500 000 personnes, dont 120 000 pêcheurs.

² L'approche programme sectorielle concerne également les autres grands secteurs, comme la santé, l'éducation, les transports, etc., coordonnés également par leur Cellule de Planification et de statistiques (CPS) respectives.

2.1.3 Contexte démographique

Sur le plan sociodémographique, le Mali se caractérise par :

- La concentration des populations au Sud : la distribution de la population selon les huit régions administratives du pays est la suivante : Sikasso (18 %), Ségou (17 %), Koulikoro (16 %), Mopti (15 %), Kayes (14 %), District de Bamako (10 %), Gao (4,9 %), Tombouctou (4 %) et Kidal (0,4 %).
- Une extrême jeunesse de la population : l'âge médian est de 15 ans et la cohorte de 0 à 15 ans représente 48 % de la population alors que les plus de 60 ans sont de 3 %.
- Une population composée majoritairement de femmes : les femmes représentent 52 % et elles vivent en moyenne 51 ans contre 47 ans pour les hommes.
- Une forte natalité : un taux brut de natalité (49,5 pour mille) et un taux de fécondité (6,4 enfants par femme).
- Un taux brut de mortalité élevé, mais en baisse : (16 pour mille). La mortalité infantile de (0 à 5 ans) reste préoccupante à 107 pour mille.
- Faible incidence du planning familial avec 7 % et l'excision demeure une pratique largement répandue (85 %) – inexistante dans certaines régions et dominante dans d'autres.
- Quatre groupes ethniques dominants : Mandé 35 %, Soninké 15 %, Peulh 17 %, Songhay 6 %.
- Laïcité constitutionnelle, mais une population majoritairement musulmane : islam 90 %, christianisme 1 %, animisme 9 %.
- Le français comme langue officielle et le bambara pratiqué par plus de 80 % de la population.

2.1.4 Les principaux indicateurs sociaux.

L'étude sur le Profil de la pauvreté des communes du Mali (ODHD 2010) révèle que :

- Sur les 703 communes du Mali, 282 sont pauvres et 140 sont très pauvres, la pauvreté communale étant le faible niveau d'accessibilité aux infrastructures sociales de base (Éducation, Santé, Routes, Électricité...) au sein de ces communes.
- Dans le secteur de l'éducation, le TBS (Taux brut de scolarisation) a atteint 80 % en 2008 dont 89,5 % pour les garçons et 70,7 % pour les filles. Il était de 65 % à Nara et de 55 % à Nioro.
- Eau potable : La part de la population malienne ayant accès à l'eau potable en 2008 selon les informations fournies par la base de données SIGMA est de 71,3 %. En 2010, il était de 51 % à Nara et de 68 % à Nioro.
- En matière de santé : La part des populations ayant accès aux infrastructures de santé dans un rayon de 15km en 2007 était de 57 % pendant qu'elle ne dépassait guère les 40 % dans un rayon de 5 km. En 2006, 80,1 % des ménages utilisent des latrines, 8,6 % disposent de toilettes avec chasse d'eau. La prévalence du VIH et du SIDA a baissé de 1,7 en 2003 à 1,3 en 2006.
- *En 2006, les enfants souffrant d'insuffisance pondérale représentent 29,3 % en milieu rural et 20,1 % en milieu urbain pendant que ceux souffrant d'insuffisance de croissance sont de 42,1 % en milieu rural et de 26,1 % en milieu urbain.*

2.2 Contexte de la zone d'intervention (Nioro et Nara)

La zone ciblée pour le programme FB5A est constituée des Cercles de Nioro, situé dans la région de Kayes et de Nara, situé dans la région de Koulikoro. Le nord de la région de Koulikoro et de la région de Kayes figure parmi les zones où l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité sont les plus élevées dans le pays. Face à un environnement précaire, les populations ont diversifié, de longue date, leur mode de vie basé sur l'agriculture et l'élevage. La pratique d'une agriculture de subsistance et d'un élevage transhumant est menée dans une stratégie de minimiser les risques, sans capacité d'accumulation sur le long terme. La croissance démographique, la dégradation des ressources naturelles et l'évolution des conditions climatiques (descente des isohyètes, changements climatiques) compliquent les pratiques extensives et les

rendent à moyen terme de moins en moins rentables et de plus en plus à risque. Elles acculent les populations à rechercher davantage de sources de revenus en dehors de l'exploitation familiale et à dépendre toujours plus du marché pour leur alimentation.

2.3 Acquis des projets d'appui au développement local

2.3.1 Leçons apprises

La mise en œuvre des précédents projets d'appui aux communautés rurales (notamment le projet CTDL) a permis de tirer les leçons suivantes et de les mettre en relations avec les défis à relever. Ces constats sont également liés aux résultats du bilan de la décentralisation en cours de réalisation par le gouvernement.

Tableau 1 Leçons apprises par les Programmes d'appui aux Communautés locales

Domaines	Leçons apprises
Institutions	L'importance d'un cadre institutionnel approprié, partant des organisations à la base jusqu'aux communes incluant les organes et/ou commissions spécialisées, permettant la mise en place d'un système de planification cohérent et participatif. L'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels locaux est essentielle dans l'élaboration de PDSEC.
Dispositif Financier	La définition de conditions minimales permettant aux collectivités territoriales d'avoir accès aux droits de tirage. Besoin de cohérence entre la planification locale et la programmation sectorielle L'importance de l'appui budgétaire comme mécanisme de décaissement des fonds dans le but de renforcer la maîtrise d'ouvrage des CT en matière d'investissement. L'adoption de procédures d'évaluation de la performance institutionnelle et financière des CT et l'impact des résultats de l'évaluation sur les allocations budgétaires. Le mécanisme national de financement des investissements (ANICT) nécessite un appui pour s'adapter aux besoins de la SA.
Processus de planification du développement local	L'importance de mettre l'accent sur la qualité de l'appui technique à octroyer aux communes en matière de planification. Le rôle de la collectivité territoriale/ commune en tant que maître d'ouvrage du processus de planification et de réalisation du développement local. L'impact positif des investissements des communes en matière de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de réduction de la disparité entre hommes et femmes.
Renforcement des capacités locales	L'accent mis sur une démarche exhaustive de renforcement des capacités et l'appui/ accompagnement des acteurs locaux entre autres par la maîtrise de la gestion de l'état civil.
Problèmes environnementaux	Ciblage plus spécifique des questions environnementales. Une réflexion novatrice en matière de gouvernance environnementale locale qui met l'accent sur les relations inter communales en matière de gestion des ressources naturelles. L'impact déterminant des actions environnementales sur la réduction de la pauvreté locale, en général, et la sécurité alimentaire des ménages, en particulier.
Situation financière et économique des collectivités	L'importance de mieux comprendre le fonctionnement des collectivités et leur environnement économique à travers des instruments adaptés visant à diagnostiquer la situation institutionnelle, financière et économique des communes et à mettre en œuvre des plans d'action spécifiques. Nécessité de renforcer l'autonomie financière des collectivités territoriales
Impact sur les politiques	L'importance de jouer un rôle actif dans la réflexion nationale en matière de décentralisation et de déconcentration et de lier stratégiquement la décentralisation démocratique à l'objectif de la réduction de la pauvreté. Besoin d'associer les autorités nationales dans le développement, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets

2.3.2 Conclusions et recommandations des études préalables

2.3.2.1 Défis à relever

La mission de formulation a permis de renforcer et de préciser le constat établi par le FBSA sur le contexte politique et institutionnel en matière de sécurité alimentaire au Mali, constat selon lequel les causes principales de l'insécurité alimentaire sont à rechercher dans les déficiences des politiques agricoles et le fonctionnement des institutions ainsi que des orientations inappropriées en matières économique, culturelle, et environnementale³. La contribution de la composante UNCDF au programme FBSA émane en grande partie des constats et nécessités suivants :

- Les changements climatiques ne sont pas pris en compte dans l'amélioration des systèmes de production agropastorale et l'adaptation des investissements communaux et intercommunaux au contexte climatique changeant. Il importe donc de revoir les politiques et les interventions à la lumière de ces éléments et d'introduire les outils adaptés au contexte des Collectivités territoriales.
- Cohérence/harmonisation et simplification des outils de programmation. La multitude d'instruments de planification (PDSEC, STRA, PANA, PSA, etc.) et leur manque d'articulation entre eux ont pour conséquence de saucissonner la démarche et de compartimenter l'analyse et les actions. Sans une réelle réflexion sur ces instruments, les risques de duplications seront toujours présents. Il faut à cet effet privilégier une approche de territoire avec une démarche holistique des problématiques et la mise en œuvre des actions.
- Le déficit d'une gouvernance locale de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Le CSA n'a pas d'interlocuteur sur le terrain en mesure d'animer et de coordonner les intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le niveau national, animé par le CSA, et le niveau local (collectivités territoriales) sont déconnectés et aucune structure n'assure la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et des programmes d'intervention. Des plans communaux de sécurité alimentaire existent dans chaque commune, mais ils sont encore très sommaires, les acteurs communaux ramenant souvent la sécurité alimentaire aux seules banques de céréales initiées par le CSA. Or, pour qu'une politique de sécurité alimentaire ait un réel impact, il est nécessaire que les institutions nationales aient des relais locaux.
- Ce déficit de gouvernance est accentué par la faiblesse des services de l'État responsables de questions liées à la sécurité alimentaire (santé, éducation, agriculture, eaux et forêts) qui ont peu ou pas de lien avec la CSA. L'appui-conseil apporté aux collectivités par ceux-ci est très sommaire et inexistant. Ces services déconcentrés ne sont pas en mesure d'apporter des services-conseils spécialisés aux OCB et aux CT pour encadrer les bénéficiaires dans la mise en œuvre de projets de développement de quelque nature que ce soit. Cette situation rend nécessaire l'intervention de partenaires extérieurs comme les ONG dans ce programme dont l'une des valeurs ajoutées sera justement l'accompagnement des collectivités, en vue d'identifier et de mettre en œuvre des projets contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire des bénéficiaires locaux et des groupes vulnérables.
- Tirer les leçons des projets passés. Pour que le programme en cours de planification donne des résultats, il sera important que des relations stratégiques entre le CSA, les instances nationales en charge de la décentralisation et les collectivités territoriales soient établies tant au niveau de la planification des appuis que de la coordination de leur mise en œuvre.
- De par leurs compétences et leur légitimité démocratique, les collectivités locales ont un rôle central à jouer dans l'initiation et la coordination des actions en faveur de la sécurité alimentaire au niveau local. Des mécanismes doivent être initiés pour renforcer leurs capacités d'analyse et de planification et permettre une synergie des interventions des différents acteurs locaux autour des PDSEC intégrant de manière plus cohérente la sécurité alimentaire dans tous ses aspects.
- La difficulté au niveau local de connaître, cibler et comprendre les besoins des groupes vulnérables. En vue de rendre l'action menée la plus efficace possible, il est important d'identifier les groupes

³ Note stratégique du FBSA

cibles et surtout de les caractériser. Tout en reconnaissant que certaines catégories sont plus affectées que d'autres en cas de crise alimentaire, les élus rencontrés ne font pas vraiment la différence entre les indigents et les groupes vulnérables (actifs) et ne sont donc pas en mesure d'analyser les causes de leur vulnérabilité afin de formuler des interventions ciblées à leur intention. Cette orientation envers les plus vulnérables ne doit pas non plus se faire au détriment de ceux qui peuvent être les vecteurs de changements dans la communauté.

- Intégrer la caractérisation des GV et l'égalité entre les sexes dans le fonctionnement des CT. Les groupes vulnérables sont encore, dans la majorité des communes assimilées aux femmes et aux handicapés non actifs. La réalité est beaucoup plus complexe dans les sociétés traditionnelles. Afin de concevoir des actions/projets qui contribuent à améliorer la situation de ces groupes de manière durable, il est important de bien comprendre les déterminants de cette vulnérabilité. Par ailleurs, il importe de mieux comprendre les rapports sociaux dans les communautés d'intervention et de bâtir sur les avantages comparatifs de chaque sexe pour éviter de renforcer les inégalités existantes;
- Le déficit de mécanismes de financement des investissements locaux dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les CT sont parfois très critiques à l'endroit du mécanisme de financement des CT géré par l'ANICT. Plusieurs maires et agents des collectivités reprochent à l'ANICT sa lenteur et sa lourdeur et certains interlocuteurs souhaitent lui substituer une formule simplifiée comme les comptes projet ouverts dans une banque. Ce problème met en évidence des responsabilités partagées entre les procédures des bailleurs de fonds, celles du trésor public et celles de l'ANICT. Il semble toutefois que le maillon trésor public soit celui qui occasionne les retards les plus importants.
- L'amélioration des compétences et de la transparence dans la gestion des marchés publics locaux. Les collectivités locales ne sont pas sans reproches dans la gestion des marchés locaux. Bien que le Trésor et l'ANICT présentent certaines insuffisances dans les mécanismes d'allocation et de transfert, les communes sont également responsables de plusieurs dérapages dans la gestion des marchés (prise en charge des contreparties par les entreprises locales, paiement des maîtres d'œuvre par les entreprises adjudicataires, collusion entre le conseil communal et certaines entreprises locales, construction ne respectant pas les normes, faible qualité des réalisations, gestion non transparente des fonds reçus).

2.3.2.2 Acquis et opportunités

Plus de 85 % des communes de Nioro font partie de « l'Initiative 166 ». Différents programmes appuient les Communes à l'élaboration de plans thématiques. Plusieurs appuis aux CT se traduisent par une superposition de plusieurs types de plans sectoriels au niveau des communes. Chacune des Communes dispose d'un plan de sécurité alimentaire distinct du plan de développement économique, social et culturel (PDSEC). Dans certains cas, ce PDSEC est lui-même en révision pour intégrer les indicateurs harmonisés sur les OMD dans le cadre de « l'Initiative-166 ». Si avec l'introduction de ces indicateurs (OMD) les plans communaux prennent en charge certaines dimensions de la SAN, le lien entre le PCSA et le PDSEC n'est qu'à peine établi. L'analyse des PDSEC au niveau du cercle montre que des efforts restent encore à faire pour tenir compte des besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes.

Au niveau de Nioro le SYCOTEN, financé par la coopération décentralisée française, a des initiatives intéressantes en cours de développement. Cet organe est présenté par la plupart des acteurs (de Nioro) rencontrés comme un cadre propice à la conception et à la mise en œuvre de projets couvrant plusieurs communes (projets structurants intercommunaux⁴).

La revue des causes de l'insécurité alimentaire dans le cercle de Nioro a permis de placer la question de l'eau au centre des préoccupations. De nombreux élus ont rappelé le caractère prioritaire de l'eau (lié à l'accroissement des productions agricoles et pastorales) pour améliorer la disponibilité des produits alimentaires. Malgré les efforts consentis, la question de l'eau potable reste toujours une préoccupation

⁴ Cette formule est privilégiée en raison des champs de compétence propres aux Communes qui sont différents de celles des Cercles.

dans ces zones à faible potentiel d'eaux souterraines (inaccessibles) et dans lesquelles, les objectifs nationaux en matière d'accessibilité ne sont pas atteints. Les interventions dans ce domaine devront s'appuyer sur un état de la situation (cartographie des points d'eau et leur utilisation) et l'analyse du potentiel hydrogéologique de la région pour dégager des actions qui garantissent le développement durable de cette ressource.

2.3.3 Avantage comparatif de l'UNCDF et synergie avec le SNU

L'UNCDF coopère avec le FBSA depuis dix ans dans plusieurs pays d'Afrique et particulièrement au Mali dans le domaine du renforcement de la décentralisation et de la sécurité alimentaire. UNCDF intervient dans le présent programme sur la base de deux éléments fondamentaux : la responsabilisation et la durabilité. Dans le contexte du Mali, les collectivités locales ont un statut légal et financier et les élus sont responsables devant la loi, les institutions et les contribuables de la saine gestion des deniers publics. .

En effet, la valeur ajoutée de l'approche d'UNCDF consiste à :

1. Accorder une place centrale aux collectivités locales pour une plus grande responsabilisation et durabilité des actions relatives à la sécurité alimentaire. Pendant que la FAO s'occupe des aspects normatifs, de la qualité des produits alimentaires et les marchés de denrées, le FIDA du financement des projets agricoles, le PAM de la gestion d'urgence, l'UNCDF permet de mettre au centre le local et les collectivités qui représentent les populations. Le renforcement du rôle des collectivités locales permet d'assurer la pérennité des actions des autres acteurs. A titre d'exemple, les investissements réalisés par d'autres peuvent ainsi entrer dans un mécanisme public d'entretien et de fonctionnement pris en charge par les collectivités locales.
2. Développer une gouvernance locale en matière de sécurité alimentaire par la mise en place de système de coordination et de régulation des services de l'État, des ONG, et des collectivités locales.
3. Développer des mécanismes de financement innovants des politiques de la sécurité alimentaire au niveau local.
4. Développer des mécanismes institutionnels de concertation et de renforcement des compétences des collectivités pour le financement des projets locaux structurants permettant d'apporter des solutions viables, efficaces et concertées aux problèmes de sécurité alimentaire

Cette dernière dimension se décline aux quatre piliers conventionnels de la sécurité à travers des investissements liés aux services sociaux de base en lien avec la sécurité alimentaire qui garantissent l'Utilisation, les investissements dans la gestion des ressources naturelles pour assurer la Disponibilité et la Stabilité des denrées alimentaires et enfin les investissements en lien avec le développement économique local pour prendre en charge la dimension de l'Accessibilité. Afin de compléter la marche, l'UNCDF développera son approche genre axés sur des actions portant sur la représentation, les instruments de programmation, l'investissement, l'imputabilité et la redevabilité. C'est dans cette logique qu'il établira un partenariat avec ONU FEMMES en vu de soutenir les autorités locales afin qu'elles garantissent le développement et l'amélioration équitable de l'accès des femmes aux ressources et aux services grâce à une planification, une programmation et une budgétisation sensibles à la question du genre. Enfin, UNCDF mettre à profit son partenariat avec le PNUD, dont l'appui au dialogue politique national sur la décentralisation, le changement climatique et la Sécurité Alimentaire permet le développement de synergies importantes au niveau national avec l'administration centrale et les autres partenaires impliqués dans le développement de la décentralisation et du développement local.

2.3.4 Synergies et complémentarités avec les autres intervenants dans le secteur

La synergie et la complémentarité entre les différents partenaires du programme sont importantes et se feront à travers une démarche à deux niveaux :

- **Par l'entremise des collectivités locales.** Elles sont au centre du dispositif et doivent être à terme les actrices et les catalyseurs du développement de leur territoire. Le projet les appuiera pour développer des synergies avec les différents acteurs intervenants dans le milieu pour en assurer la pérennisation et la durabilité.

- **Par les composantes du programme** qui chercheront, dans un premier temps, à trouver des ancrages et des partenariats opérationnels avec des acteurs institutionnels de premier plan vis-à-vis la problématique de sécurité alimentaire. Par la suite, le programme appuiera les collectivités locales à jouer ce rôle partenarial et à établir des actions de partenariat avec les intervenants dans leur territoire.

L'Agence de l'Environnement et du Développement durable (AEDD) est disposée à accompagner les communes à intégrer le concept de l'adaptation aux changements climatiques dans leurs PDSEC en utilisant entre autres l'outil « *Climate proofing* ». Ces outils seront également partagés avec les autres partenaires.

2.4 Analyse du contexte du Programme

2.4.1 Décentralisation et réformes institutionnelles

2.4.1.1 Contexte politique

Dix ans après le lancement de ce vaste projet de réforme, la décentralisation est devenue une réalité institutionnelle et son processus apparaît désormais irréversible. Sur un plan législatif et institutionnel le cadre de la décentralisation existe; toutefois des contraintes majeures réduisent l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement d'un État avec plusieurs niveaux territoriaux. Le défi des prochaines années sera donc l'accélération du transfert effectif des ressources financières et humaines ainsi que l'amélioration des connaissances et compétences des acteurs territoriaux. La décentralisation est encore fortement portée et financée par les partenaires financiers et techniques. Afin d'assurer la viabilité et l'autonomie des collectivités sur un plan financier, il sera indispensable de trouver les moyens d'augmenter les ressources fiscales propres aux communes dans les prochaines années.

Le bilan de dix ans de décentralisation présenté lors du forum national en 2011 a relevé les avancées incontestables de la décentralisation au Mali notamment sur le plan de la mise en place des instances et organes de gestion de la réforme et de leur fonctionnement. Il a été également question lors de ce forum national d'un besoin de « second souffle » pour la réforme qui passerait par une accélération de la régionalisation. En effet, après la communalisation qui a abouti à la mise en place d'un dispositif de réponses aux questions de base des populations en termes d'offre de services sociaux de base, le prochain challenge doit être celui du développement qui passera par le renforcement du rôle économique des régions et le relèvement de leurs responsabilités dans un partenariat plus soutenu avec l'État pour la définition et la mise en œuvre des actions de développement.

2.4.1.2 Institutions qui encadrent la décentralisation et le développement local décentralisé

Le Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales (MATCL), créé en février 2000 et disposant d'une Direction Nationale des Collectivités Territoriales, récemment érigée, en Direction Générale de Collectivités territoriales (DGCT). Une Agence Nationale d'Investissements des Collectivités Territoriales (ANICT) lui est rattachée. La DGCT a pour mandat la poursuite des réflexions, le renforcement des capacités d'intervention des collectivités territoriales, la promotion et le suivi de la décentralisation. L'ANICT est responsabilisée dans la définition et la gestion des fonds d'investissements des collectivités territoriales.

Le Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et des Relations avec les Institutions, disposant d'un Commissariat au Développement institutionnel (CDI). Ce dernier a pour missions (i) d'élaborer les éléments de la Politique nationale de modernisation de l'État et (ii) d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre. À cet effet, il a élaboré un Programme de Développement institutionnel (PDI) et travaille à sa mise en œuvre.

Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, disposant d'une Direction nationale de la Planification du Développement et d'une Direction nationale de l'Aménagement du Territoire. La première est chargée notamment de « coordonner les stratégies sectorielles de développement économique, social et culturel aux niveaux national, régional et local » et la seconde de « coordonner et harmoniser les schémas d'Aménagement du Territoire aux niveaux national, régional et local ».

Le Haut Conseil des Collectivités (HCC), une des 8 institutions de la République prévues dans la Constitution de 1992, qui assure la représentation nationale des collectivités territoriales. L'avis du HCC est requis sur toutes les questions concernant la politique de développement régional et local, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens à l'intérieur des collectivités territoriales..

. Le Mali compte maintenant 761 collectivités territoriales réparties en trois (3) catégories : la commune (703), le cercle (49) et la Région/District (9).

Sur le plan politique, la gestion des nouvelles Collectivités territoriales est assurée par des organes élus au suffrage universel direct (pour les communes) et indirect (pour les cercles et régions) par les populations au scrutin plurinominal pour un mandat quinquennal. Sur le plan socio-économique, les populations assurent, à travers les organes élus des collectivités territoriales, la définition des priorités, la programmation et la réalisation des actions de développement économique social et culturel, parallèlement aux réalisations des Départements sectoriels de la Santé, de l'Éducation, de l'Hydraulique, du Développement social et de certains partenaires techniques et financiers.

2.4.1.3 Capacités institutionnelles des collectivités territoriales (niveau local)

Comme sur l'ensemble du territoire du Mali, les CT des cercles de Nara et de Nioro du Sahel sont en place depuis 1999 et tentent d'apporter quotidiennement, des solutions aux aspirations de développement de leurs populations. Dans le cercle de Nioro du Sahel, il faut noter les avancées significatives en matière de regroupement des collectivités pour la prise en charge de problèmes communs⁵.

Faible mobilisation des ressources financières. Les sources de financement des actions mises en œuvre par les communes sont celles prévues à l'article 6 de la loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales modifiée par la loi 96-056 du 16 octobre 1996 et à l'article 180 du Code des Collectivités Territoriales (Loi 95-034 du 12 avril 1995 modifiée). Ce sont: Les ressources budgétaires (dotation générale de décentralisation, dotation du fonds de péréquation, subventions spéciales de l'État par l'ANICT et les PTF); Les ressources fiscales (impôts d'État transférés aux collectivités, impôts et taxes directs, impôts et taxes indirects); Les subventions des partenaires (Jumelage, ONG, Projets...), les dons et legs (ressortissants et sympathisants...) et les contributions des villages.

Toutefois, dans cette partie du pays, tous les observateurs s'accordent sur la faiblesse de la mobilisation des ressources fiscales (moins de 50 % en moyenne depuis l'avènement de la décentralisation

2.4.2 Services sociaux de base dans les cercles de Nioro et Nara

L'analyse des services de base disponibles dans les Cercles de Nioro et de Nara est détaillée en annexe 8 au présent document. L'analyse porte également sur l'accès des populations aux services de base et présente les principales données sur les productions agro-sylvo-pastoral.

⁵ les 17 collectivités du cercle sont ensemble, avec l'appui de leur partenaire d'Essonne Sahel en France dans un syndicat à vocation multiple (SYCOTEN) par lequel, elles prennent en charge des problématiques communes comme le renforcement des capacités ou la planification du développement.

2.4.2.1 Accès à l'éducation

Les efforts conjugués de l'État, des PTF, des CT et des communautés villageoises contribuent à l'amélioration considérable des indicateurs en matière d'éducation depuis quelques années au Mali. Dans les cercles de Nara et de Nioro, il est enregistré des taux satisfaisants d'accès à l'école des enfants entre 7 et 12 ans. À Nioro, les taux de scolarisation sont moins élevés. Ils sont même très bas dans six des 16 communes (moins de 35 %). En moyenne, ce taux est de 64 % pour les garçons et de 46 % pour les filles en 2010 selon le rapport du CAP. Dans le cercle de Nara, il est de 82 % pour les garçons et de 49 % pour les filles.

2.4.2.2 Accès aux services de santé de base

Dans le cercle de Nioro, dans le domaine de la santé, le taux de vaccination des enfants est passé de 19 % en 2001 à 71 % en 2005 et à plus de 93 % en 2008⁶. La couverture sanitaire relative aux infrastructures construites est passée du simple à plus du double (7 CSCOM en 2001 contre 15 en 2005). Par rapport à l'accessibilité géographique de la population aux services socio-sanitaires, le taux est passé à 42 % pour les populations situées à moins de 5 km et à 62 % pour celles résidant à moins de 15 km. Le taux de consultation prénatale est passé de 37 % en 2001 à 65 % en 2005. Le taux d'accouchement assisté demeure constant, il est de 31 %.

Dans le cercle de Nara, sur les 26 aires de santé du cercle 16 sont fonctionnelles dont 14 conformément aux normes requises. Pour les aires non fonctionnelles, une équipe mobile assure des tournées régulières pour procéder à la vaccination et au dépistage des enfants en situation de malnutrition sévère. En termes de vaccination des enfants par exemple, le taux de couverture est de 91 % en 2009⁷. Dans ce Cercle, la prise en charge de la malnutrition a commencé en 2003 avec l'appui du PAM à travers l'ONG CSPEEDA. Les centres de prise en charge de la malnutrition couvrent une population de 175 598 personnes soit environ 70 % de la population totale du cercle. Les cas de malnutrition sont dépistés lors des activités de routine. Le dépistage des enfants dans nombre de communes est facilité par la mise en place de réseaux de femmes responsables de relais communautaire dans les villages.

Le VIH/SIDA est en nette croissance dans le cercle. Il serait en lien étroit avec le phénomène d'exode. Un centre de dépistage volontaire du VIH est fonctionnel à Nara et 3 centres de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) existent. Pour tendre vers les indicateurs OMD, les responsables sanitaires indiquent comme priorité la mise en place de CSCOM dans les 10 aires non encore fonctionnelles.

2.4.2.3 Accès à l'eau potable

La question de l'eau est au centre des priorités du Mali. De façon spécifique, le taux d'accès à l'eau potable devra passer en milieu rural de 68,4% en 2007 à 73,2 % en 2011; en milieu urbain de 74,2 % en 2007 à 79,3 % en 2011. Le taux d'accès à l'eau potable est faible dans les deux Cercles. Il varie considérablement d'une commune à l'autre et est sensiblement plus faible dans les communes du Cercle de Nara. Dans l'ensemble, les taux d'accès sont inférieurs à la moyenne nationale avec 51% à Nara et de 68% à Nioro.

2.4.3 Sécurité alimentaire et pauvreté dans la zone du programme

2.4.3.1 Orientations stratégiques et cadre de prise en charge de la question de la sécurité alimentaire au Mali

Le « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR - 2007-2011) » vise à réduire significativement la pauvreté en s'appuyant sur une croissance économique accélérée. Outre la croissance forte des filières des productions rurales, le CSCR contient un second objectif spécifique qui

⁶ 93,8 % des enfants vaccinés pour le BCG et 92,6 % vaccinés pour la rougeole dans les cercles de Nioro et Diéma (enquête de base PPMP)

⁷ Centre de Référence de Nara

contribue à l'atteinte de l'ensemble des dimensions de la sécurité alimentaire : « améliorer le bien-être des populations maliennes à travers la poursuite des efforts entrepris dans les secteurs sociaux et leur renforcement grâce aux réformes liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). »

Pour répondre à ces enjeux, une Stratégie nationale de sécurité alimentaire a été adoptée par le Conseil des ministres en novembre 2002. Elle porte sur les quatre dimensions à savoir la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation optimale des aliments conformément aux objectifs du millénaire et à ceux du sommet mondial de l'alimentation. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, deux programmes/instruments sont élaborés :

- le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA –2006-2010) qui vise à accroître la sécurité alimentaire au niveau des 166 communes les plus vulnérables, s'attelle aux dimensions structurelles. Il repose sur les plans locaux de sécurité alimentaire définis dans chacune des communes;
- le Programme de Renforcement du Système National de Maîtrise des Risques Alimentaires qui vise à consolider et adapter aux nouveaux objectifs et environnement institutionnel le Programme de Restructuration du Marché Céréalière, expérience de coopération de près de 30 ans dans la libéralisation du marché et la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Depuis 2004, l'institution auprès du Président de la République d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique en la matière montre la priorité que les autorités accordent à cette question. Le cadre institutionnel s'est également renforcé en 2007 par la création d'organes de gestion de la sécurité alimentaire : i) sur l'ensemble du territoire par un Conseil national et un Comité de coordination et de suivi des programmes de sécurité alimentaire et ii) dans chacune des régions par un Comité régional, des Comités locaux (Cercles) et des Comités communaux.

2.4.3.2 Situation de la sécurité alimentaire dans les Cercles de Nioro et de Nara

Dans les cercles de Nara et Nioro⁸, la pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent près d'un foyer sur deux, la malnutrition aiguë et chronique atteint des seuils considérés comme élevés selon les normes internationales. En effet, la dernière enquête sur la pauvreté⁹ estime l'incidence de la pauvreté monétaire à 45 % dans les régions de Kayes-Koulikouro et établit à 55,1 % à Kayes et 54,7 % à Koulikouro les taux de pauvreté des conditions de vie.

Les enquêtes EBSAN réalisées en 2 passages en 2007 et 2008 ont montré des taux d'insécurité alimentaire compris entre 10 % chez les agro-migrants et 50 % chez les pasteurs. Selon l'enquête CFSVA (2005), les populations de la zone du Sahel Occidental (le Nord de Kayes et Koulikoro) sont particulièrement affectées par l'insécurité alimentaire ou une forte vulnérabilité¹⁰ avec des taux de plus de 60 % à Nara. En période de soudure (EBSAN 1), l'émaciation atteint plus de 10 % dans l'ensemble des catégories de systèmes de vie. Ce taux a même été dépassé dans l'enquête EDSM IV (2006) pour grimper à plus de 15 % dans la région de Kayes, correspondant à un seuil critique selon la catégorisation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Différentes enquêtes (EDSM IV, PPMP, EBSAN) montrent également une prévalence élevée de la malnutrition chronique comprise entre 21 % et 36 %.

⁸ Les données statistiques sur la pauvreté, l'insécurité alimentaire ou encore la malnutrition ne sont pas disponibles à ce niveau de désagrégation que sont les cercles. Les données présentées, issues d'enquêtes, traduisent généralement la situation par région administrative (Kayes ou Koulikouro) ou par système de vie (étude EBSAN dans laquelle les populations des cercles de Nara et Nioro ont été réparties dans quatre catégories : pasteurs, agro-pasteurs, agro-élevage et agro-migration).

⁹ ELIM : Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages de 2006

¹⁰ « Les régions qui ont proportionnellement plus de ménages en insécurité alimentaire ou fortement vulnérables sont : Koulikoro (43 % des ménages en insécurité alimentaire, 15 % fortement vulnérables), Kayes (36 % en insécurité alimentaire, 14 % fortement vulnérables) et Mopti et Tombouctou (45 % de ménages en insécurité alimentaire ou fortement vulnérables). En ce qui concerne Koulikoro et Kayes, il s'agit surtout de la zone du Sahel Occidental (le Nord de Kayes et Koulikoro) et la zone minière du Cercle de Kéniéba à Kayes. »

Au niveau local, l'insécurité alimentaire dans les cercles de Nara et Nioro s'avère multiforme et touche l'ensemble de ses dimensions : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. Elle est :

- **chronique** : à long terme, les populations ne sont pas capables de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels du fait de la persistance de la pauvreté, de l'accès insuffisant à des facteurs de production stables et permanents, de la compétition accrue sur les ressources, de la faible accessibilité aux services essentiels à une vie décente (eau potable, éducation, santé),
- **saisonnnière** : chaque année, les populations connaissent une période de soudure marquée par une alimentation insuffisante en quantité et en qualité, période de soudure qui coïncide avec des pics de malnutrition aiguë;
- **transitoire** : en raison de chocs exogènes réguliers (mauvaise répartition de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace, renchérissement des denrées de base, vague d'expulsion des migrants, ...), les populations sont régulièrement exposées à des périodes de détérioration de leur pouvoir d'achat (et de leur alimentation) sans pouvoir faire appel à des mécanismes d'assurance (épargne, entraide communautaire) compensatoires.

2.4.3.3 Analyse du genre

L'étude portant sur l'analyse des causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les Cercles de Nioro et de Nara et les rencontres avec les bénéficiaires lors de la formulation ont noté que cette zone est encore fortement marquée par les traditions, l'influence importante des chefs religieux; les codes sociaux laissent peu de place aux femmes, notamment à la terre. Leur taux d'alphabétisation/scolarisation est inférieur à celui des hommes et à la moyenne nationale. Sans être absente, elles sont peu présentes parmi les élus. Leur accès aux facteurs de production est très limité. L'analyse de la problématique du genre dans les Cercles de Nioro et de Nara est en cours d'élaboration au passage au cours de la formulation du programme.

PARTIE 3. STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

3.1 Justification

La Coopération belge au Mali appuie le gouvernement, à travers un Programme indicatif commun (PIC). Élaboré en concertation étroite avec le gouvernement, le PIC définit les secteurs, l'enveloppe financière et la durée des interventions sur la base des domaines prioritaires définis par la coopération belge. Pour cette dernière, l'agriculture et la sécurité alimentaire sont des domaines prioritaires inscrits dans la Loi sur la Coopération internationale (1999) et confirmés dans sa nouvelle « Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire » (adoptée en novembre 2010). Celle-ci vise à réaffirmer et à renforcer le soutien de la Belgique à l'agriculture familiale durable, son objectif étant d'améliorer la sécurité alimentaire et de contribuer à une croissance économique durable et créatrice d'emplois décents en milieu rural afin de réaliser l'OMD 1.

Le Mali fait partie des 18 pays de concentration de la Coopération belge à travers le monde. Le PIC 2009-2012 est articulé autour de deux secteurs prioritaires, à savoir (i) l'appui au processus de décentralisation et de déconcentration et (ii) le développement rural et la sécurité alimentaire. L'enveloppe financière pour la période 2009-2012 est de 33 milliards de FCFA (environ 51 millions d'euros). Le nouveau Fonds belge pour la sécurité alimentaire/FBSA dispose de 11 millions d'euros pour la période 2012-2016¹¹, dont les orientations sont complémentaires aux programmes pays, vient également s'ajouter à ces financements. Les interventions du FBSA visent plus particulièrement la sécurité alimentaire, tout en développant des interventions innovantes et multisectorielles de manière à augmenter l'impact sur la sécurité alimentaire des groupes vulnérables. Le programme FBSA qui interviendra dans les cercles de Nara (région de

¹¹ Auxquels il faut ajouter les projets toujours en cours d'exécution, financés par l'ancien Fonds Belge de Survie/FBS.

Koulikoro) et de Nioro du Sahel (région de Kayes) pourra s'appuyer sur les acquis/présence de la Coopération belge, en particulier à Nara. Il développera un partenariat étroit avec les projets en cours.

Le FBSA, tirant les leçons des appuis qu'il a apportés à la réduction de l'insécurité alimentaire dont plusieurs en collaboration avec UNCDF, a souhaité, pour son programme dans les Cercles de Nioro et de Nara, regrouper, au sein d'un même projet, l'UNCDF et plusieurs ONG belges qui ont développé des expertises dans l'un des piliers/domaines¹² de la sécurité alimentaire au sens large, afin d'améliorer les synergies et les complémentarités entre chacun pour arriver à des effets et impacts sur les bénéficiaires plus rapides et plus importants. La composante ACL vise à renforcer les capacités institutionnelles des Collectivités locales/territoriales, principalement les Communes, pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire.

Sur la base des orientations retenues et des lettres d'intention des différentes organisations partenaires, le FBSA a sélectionné cinq ONG belges et deux organisations multilatérales. Les différents domaines d'intervention par organisation retenue et les montants indicatifs (qui tiennent compte des efforts de contrepartie demandés) sont repris dans le tableau ci-après (extrait de la note de cadrage), qui positionne chaque organisation en termes de services à apporter en fonction des axes et des objectifs du programme.

Dans l'ensemble, la principale justification du programme est l'acuité des problèmes d'insécurité alimentaires dans cette zone. La délimitation de la zone d'intervention, fruit d'une large concertation avec les parties prenantes (CSA, BCD/FBSAONG, organisations multilatérales, CTB) est basée sur un certain nombre de critères, à savoir tels que les priorités du Mali en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire, en tenant compte des zones et communes identifiées comme les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire¹³; la vision de la coopération belge et liens avec le PIC et zones de concentration (dont Nara, avec le PRODEZEM et PARK).

Les maires de Nioro et Nara sont particulièrement préoccupés par la faiblesse des ressources d'investissement pour la fourniture des services essentiels à la population et à les difficultés relatives à l'insécurité alimentaire. Cette situation est amplifiée par les changements climatiques dans une zone marginale du point de vue des productions vivrières pluviales et le peu d'aménagement pour harnacher les eaux de surface en saison des pluies.

3.2 Stratégie

La composante « Appui aux collectivités locales », objet du présent document de projet s'articule avec les autres composantes et interventions des différents partenaires du projet de la manière suivante.

Tableau2 Récapitulatif des domaines d'intervention par organisation partenaire¹⁴

Organisation partenaire	Domaine d'intervention
Terre nouvelle/Bervrijde Wereld/TN-Helvetas	Renforcement des groupes vulnérables/OP pour l'intensification/diversification des productions végétales et AGR Appui à la mise en place/gestion des banques de céréales

¹² Les quatre piliers/dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont : (i) la disponibilité suffisante de denrées alimentaires, (ii) l'accessibilité à la nourriture pour tous en tous lieux et à tout moment, (iii) les équilibres nutritionnels et la sécurité sanitaire des aliments (y compris accès à l'eau potable), et (iv) la stabilité des trois autres dimensions, y inclus sécurité de l'accès dans le temps et dans l'espace et renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux

¹³ Dans le cadre de la première phase du PNSA, 166 communes ont été identifiées comme étant les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sur la base des données collectées par le SAP sur plus de 10 ans et en tenant compte du caractère récurrent de l'insécurité alimentaire.

¹⁴ UNCDF n'est pas responsable pour la méthodologie ou la mise en oeuvre des composantes des organisations partenaires.

Organisation partenaire	Domaine d'intervention
Vétérinaire sans frontière – Belgique/VSF-B	Renforcement des groupes vulnérables/OP pour l'intensification/diversification des productions animales et AGR
Solidarité mondiale/WSM	Amélioration de l'accès aux IMF – Développement warrantage Amélioration de la protection sociale pour les plus démunis (mutuelles santé, transfert conditionné)
PROTOS	Amélioration de l'accès à l'eau potable
Croix-Rouge de Belgique/CRB	Amélioration de la sécurité nutritionnelle et renforcement des capacités de prise en charge de la malnutrition
UNCDF	Renforcement des capacités des acteurs locaux/CT pour une meilleure prise en compte, priorisation et planification de la sécurité alimentaire dans les plans de développement locaux Amélioration de l'accès aux infrastructures de base et aux marchés - Appui au financement des investissements structurants
FAO	Appui à la coordination globale/appui institutionnel aux structures nationales (CSA) et locales

Plusieurs principes directeurs ont guidé la formulation de la composante et vont régir sa mise en œuvre. Il s'agit :

- du rôle majeur que jouent les Communes dans l'ensemble des étapes de la maîtrise d'ouvrage des investissements structurants visant à l'amélioration durable de la SA&N dans leur territoire respectif;
- d'une gestion axée sur les résultats et évaluation périodique externe des résultats et impacts;
- d'un accent mis sur les groupes vulnérables et implication des acteurs à la base;
- de la prise en compte des problématiques transversales Genre, Droits de l'enfant et Changements climatiques et,

L'objectif global de l'ensemble du programme FBSA est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local. La contribution de l'UNCDF à cet objectif s'articulera autour de l'objectif spécifique suivant : les capacités institutionnelles, pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire sont renforcées (Résultat 3.1 du cadre logique global¹⁵). Les interventions de la composante ACL, en appui au développement local dans les Cercles de Nioro et de Nara, s'articulent autour de deux axes (sous-composantes complémentaires):

- le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des collectivités locales pour une gouvernance locale de la sécurité alimentaire.
- Des appuis financiers pour la mise en œuvre et la gestion des investissements structurants (infrastructures socio-économiques de base, de production et de transformation) contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les actions suivantes sont prévues :

- Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des CT, principalement les Communes pour intégrer plus efficacement les diverses dimensions de la sécurité alimentaire, la connaissance et le ciblage des GV (actifs ou non), les changements climatiques et la problématique du genre. L'élaboration de modules de formation destinés aux élus et au personnel des administrations communales sera privilégiée et des appuis seront apportés aux Communes pour organiser les formations en privilégiant les ressources humaines disponibles dans les régions;

¹⁵ Présenté en annexe 4.

- L'amélioration de l'accès aux ressources de financement internes porte sur les études SAFIC permettant de dégager le potentiel de collecte des revenus locaux et l'élaboration de programmes/pactes avec les administrations communales pour en assurer la mobilisation de manière plus efficace et soutenue;
- L'amélioration de l'accès aux ressources de financement externe portera sur l'amélioration de la présentation/formulation des projets de la collectivité, associés à des PDSEC plus cohérents, établis sur des bases plus réalistes, et une meilleure circulation de l'information concernant les financements disponibles qui permettront aux Communes de les exploiter plus efficacement;
- L'amélioration de l'efficacité/efficience des circuits de dépenses publiques passe par un dialogue avec les services publics responsables de la gestion des décaissements, le diagnostic en terme d'efficience et d'efficacité et l'identification de mesures permettant d'accélérer les délais de mobilisation des fonds dans le respect des principes de gestion de l'administration publique;
- Les appuis aux structures communales et du cercles pour établir le cadre d'allocation des fonds (l'ensemble des procédures de fonctionnement des 3 guichets du FSA) destinés aux investissements structurants financés à travers le FSA, l'animation des réunions d'évaluation des projets soumis et leur approbation.

3.3 Zone de couverture du programme FBSA Nioro et de Nara

La zone d'intervention du programme FBSA s'étend sur :

- le cercle de Nara, qui couvre une superficie de 30 000 km² et compte 11 communes pour la plupart appartenant aux communes ciblées comme étant les plus vulnérables du Mali (en SA&N) ;
- le cercle de Nioro du Sahel, qui couvre une superficie de 11 060 km² et compte 16 communes.

Les deux cercles appartiennent à la bande du Sahel occidental et sont situés au Nord respectivement des régions de Koulikoro et de Kayes, le long de la frontière avec la Mauritanie. La plupart des communes appartiennent aux communes ciblées comme les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire selon les données du SAP, c'est-à-dire celles qui connaissent de manière récurrente des situations de crises alimentaires et/ou économiques récurrentes. La couverture de la zone se fera de manière progressive de manière à couvrir l'ensemble des 27 communes au cours de la présente phase du programme. Au démarrage, la concentration des interventions se fera dans les communes de Fallou, Guiré et Niamana (dans le Cercle Nara) et dans Yéréré, Koréra, Nioro Tougueny, Sanadré et Simby dans le Cercle de Nioro. Les communes abritant les Chef-lieux des deux cercles pourraient être ajoutées aux 8 Communes cibles. Le plan de couverture de l'ensemble de la zone cible sera finalisé au cours de la première année.

Population¹⁶. La population des deux cercles est estimée à 281 153 habitants par la DNH (base de données SIGMA) répartie comme suit : Nara, 249 665 habitants. et Nioro, 230 488. La densité de population est variable, plus concentrée dans les zones Sud, mais globalement plus faible à Nara, le cercle étant beaucoup plus vaste (en moyenne, 7 hab/Km² à Nara contre 19 hab/Km² à Nioro). À l'instar des autres régions du pays, la population est caractérisée par son extrême jeunesse (50 % de la population a moins de 15 ans) et un taux de croissance élevé (plus de 3 %/an). Les quatre ethnies principales représentées au niveau des deux cercles sont les Soninkés, les Peuls, les Maures et les Bambaras. La population de la zone de concentration des interventions au démarrage représente environ 30 % de la population totale des 2 Cercles.

¹⁶ Ces données (estimation août 2010) sont utilisées par la DRH pour l'analyse des besoins et de la couverture en infrastructure et équipement d'eau potable. Les données de population du dernier recensement général de la population (RGPH, 2009) sont sensiblement inférieures (respectivement 211 745 et 209 218 h. à Nara et Nioro. La répartition par commune est détaillée en annexe 2.

3.4 Démarche opérationnelle et cohérence avec les composantes du programme

3.4.1 Modalités de mise en œuvre de la composante

3.4.1.1 Stratégie de renforcement de capacités

Cette stratégie consiste d'une part, à doter les collectivités territoriales et les autres acteurs locaux des capacités requises pour une meilleure prise en compte, une priorisation et une planification de la sécurité alimentaire dans les PDSEC et les programmes annuels d'investissement et de fonctionnement des Communes. D'autre part elle consiste à renforcer, au niveau des collectivités des cercles de Nioro et Nara, les capacités de mobilisation (accroissement) des ressources financières (internes et externes) et de gestion administrative et financière en vue d'assurer durablement le développement des services de base aux populations et l'entretien des investissements structurants réalisés dans le cadre du FBSA. Les activités de renforcements de capacités seront conduites sous forme de démarche de développement/adaptation des outils d'investigation, d'identification et d'évaluation des besoins des groupes vulnérables ainsi que les outils de mobilisation des ressources de CT pour une meilleure planification des activités contribuant à la sécurité alimentaire. Ces activités seront conduites soit par des prestataires de services ou l'équipe opérationnelle de la composante y compris avec l'appui des partenaires ONGs engagés dans la mise en oeuvre du programme.

3.4.1.2 Affectation du fonds de sécurité alimentaire entre les trois types de projets et principales justifications

Un fonds d'investissement pour un appui budgétaire local ciblé et affecté, dénommé Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA), pour marquer sa destination exclusive au financement d'actions relatives à la SAN, est prévu dans le cadre de ce programme. D'un montant de 3 millions d'euros il servira à financer, au niveau des collectivités des deux cercles de Nioro et Nara, trois types de projets d'investissements structurants :

- **Projets communaux/investissements structurants de type I.** Les investissements structurants du type 1 sont répartis en deux groupes d'infrastructures relevant des compétences sectorielles des Communes et identifiés comme contribuant directement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce sont :
 - les infrastructures de services comme l'éducation (notamment les cantines scolaires), la santé (le matériel et les équipements liés à l'amélioration de la nutrition de populations), l'assainissement, les banques céréalieres, les infrastructures et équipements pour l'allègement des tâches domestiques et la transformation des produits locaux;
 - les infrastructures permettant d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable par la réhabilitation d'infrastructures existantes (forages, puits, adductions) ou la création de nouvelles. Ces projets, liées à l'enveloppe « eau » sont planifiés avec l'appui du partenaire spécialisé et regroupent des projets qui sont identifiés par une ou plusieurs collectivités et dont la réalisation par lot permettra une réduction des coûts et une réalisation plus rapide. Les collectivités bénéficiaires de ces projets seront appuyées par le partenaire spécialisé (PROTOS)¹⁷.
- **Projets communaux ou intercommunaux/investissements structurants de type II.** Ce sont :
 - Les ouvrages de base permettant une augmentation de la production agricole (et animale) locale et de sa disponibilité pour les populations des deux Cercles incluant les actions destinées à la sécurisation et le développement des productions plus adaptées aux changements climatiques, les infrastructures collectives/marchandes liées à la gestion des ressources animales, les banques d'intrants, d'aliments pour le bétail et les magasins multifonctionnels, les infrastructures de transformation des produits locaux, le lait, les produits maraîchers.

¹⁷ L'ONG PROTOS gère également un fonds d'investissements structurants destinés aux problèmes liés à l'eau.

- Des investissements exclusivement liés à la protection et à l'exploitation des ressources en eau disponibles afin d'augmenter les productions agricoles et animales destinées aux besoins de base des populations et à la vente pour générer des revenus permettant d'acquérir d'autres produits alimentaires tels que les projets d'aménagements des eaux de surfaces, les périmètres maraîchers villageois pour les groupements féminins), les aménagements destinés à sécuriser les productions agricoles (mares et bas-fonds, vallées, seuils d'épandage de crues, etc.).
- Les projets intercommunaux (type III). Ce sont les infrastructures de liaison, permettant le développement d'économies locales, de relier des espaces de production et des espaces de consommation (comme les puits pastoraux, les couloirs de transhumance, les pistes et ouvrages de désenclavement, les banques céréalières et d'intrants d'envergure supra communale les systèmes communs d'approvisionnement en céréales, en aliments bétail, ou intrants agricoles couvrant plusieurs communes voire l'ensemble d'un cercle, l'aménagement des marchés intercommunaux existants pour la commercialisation et l'écoulement des produits locaux doivent aussi être privilégiés).

Étant donné l'importance des problèmes d'insécurité alimentaire dans ces deux Cercles, toutes les collectivités recevront une dotation des fonds égale en vue de la mise en œuvre des investissements structurants de type I (hors eau). Les fonds pour les I.S./projets de type 2 et 3 seront affectés après analyse des potentialités et des besoins par cercle. Une grille de critères liés à la SA sera élaborée, en consultation avec les CT et les partenaires spécialisés, pour identifier les projets et les investissements prioritaires des CT où les problèmes d'insécurité alimentaire sont plus aigus qui seront soumis au financement du FSA. Les principaux critères définissant les investissements structurants sont : les effets d'entraînement sur le développement du territoire adjacent à l'investissement en termes de structuration des usages, la compatibilité avec les usages sur le même espace, la création d'emplois durables, la création d'effets induits supérieurs ou égaux à l'investissement, la capacité de développement du potentiel de production alimentaire et la Création de revenus dans les CT.

3.4.1.3 Proposition de répartition du FSA entre les 3 différents types d'investissements structurants

Le tableau de répartition des fonds entre les 3 types de projet propose une allocation des fonds par type d'activité avec une mention spéciale pour les questions prioritaires liées à l'eau. Le tableau n'inclut que la partie de fonds confiés à UNCDF. PROTOS dispose également d'une enveloppe de 0,9 million d'euros pour financer la création/réhabilitation de points d'eau dans les communes (projets de type I surtout). La répartition des fonds est basée sur (i) les besoins importants constatés lors de la mission de formulation et (ii) la volonté de répondre, de manière équilibrée, à la fois aux besoins en infrastructures de services de base liées à la réduction de l'insécurité alimentaire dans les deux Cercles et aux investissements structurants qui permettront de développer le potentiel de production alimentaire et de création de revenus dans les CT.

Tableau 3 Fonds disponibles pour les investissements structurants (gestion UNCDF)

Grand total Investissements structurants,	4 000 000 €
Dont :	3 100 000 €
Fonds disponibles pour l'ensemble des investissements structurants	
Fonds affectés aux investissements structurants liés à l'eau	900 000 €

Tableau 4 Proposition de répartition des fonds par type d'investissements structurants (FSA)

Élément descriptif	Type I	Type II	Type III	Ensemble
Clé de répartition entre les types d'investissements structurants (enveloppe de base)	40%	35%	25%	100%

Enveloppe investissements structurants (hors eau) disponible pour le guichet	1 116 000 €	1 085 000 €	775 000 €	2 976 000 €
Enveloppe spécifique Investissements structurants EAU		900 000 €		900 000 €
Fonds performance (10%)	124 000 €			124 000 €
Enveloppe totale disponible pour le guichet	1 240 000 €	1 985 000 €	775 000 €	4 000 000 €
Enveloppe moyenne disponible par CT (Type I)/ enveloppe moyenne disponible répartie par Commune	45 926 €	73 519 €	28 704 €	148 148 €

Cette répartition met en évidence :

- Un FSA de 4 millions d'euros, géré par UNCDF, dont 900 000 € sont déjà affectés globalement aux investissements structurants liés à l'eau.
- Le FSA fournit aux CT des fonds totaux substantiels (1 240 000 €) leur permettant de réaliser des infrastructures de services de base consistants (avec une enveloppe globale moyenne par CT de plus de 45 900 euros. L'enveloppe inclut une provision de 10 %/124 000 euros qui sera affectée en fonction de la performance des administrations communales dont les critères seront établis au démarrage du projet.
- Un apport moyen de plus de 8 euros par habitant, dont 2,50 pour les fonds gérés directement par les Communes et plus de 5,75 euros pour les projets de type II et III.
- Une enveloppe importante (775 000 €) est prévue pour le développement de l'intercommunalité.

3.4.1.4 Gestion de l'ensemble du processus FSA

Le tableau en annexe 3 présente de manière schématique, les principaux éléments qui permettent de caractériser les 3 types d'investissements structurants admissibles au financement du FSA. Le tableau fournit des indications concernant :

- Le type d'investissements structurants/infrastructures admissibles au financement du FSA répartis en 3 types de projet (ou guichets);
- Les modalités d'identification/formulation des projets et investissements structurants, de la planification de leur mise en œuvre;
- Les responsabilités des intervenants et des partenaires pour la mise en œuvre des infrastructures, notamment en ce qui a trait aux appuis techniques et au suivi des projets, et à la gestion des investissements structurants une fois terminés (incluant l'entretien et l'exploitation);
- Les modalités de sélection des projets pour chaque type de projet;
- Les mécanismes de décaissement pour chacun.

Au démarrage du programme, l'Unité de gestion de la composante élaborera une note méthodologique sur l'utilisation et la gestion des fonds à travers les circuits de la dépense publique.

Notification des droits de tirage pour le financement des projets de type I. Les fonds FSA mis à la disposition des communes (projets de type I) pourront être utilisés durant un cycle d'investissement de 3 ans. La notification des droits de tirage accessibles se fera suivant le programme de couverture progressive de la zone du projet qui sera précisé au démarrage du projet. L'UNCDF, avec l'appui de l'ambassade de Belgique, s'assurera que les dispositions les plus efficaces sont négociées avec le gouvernement du Mali dans le cadre de la gestion des fonds de type I.

3.4.1.5 Gestion des guichets et synergie avec les intervenants du programme.

Programmation des investissements structurants et stratégie de couverture/extension (pour les projets de type I). La présente contribution à la formulation du programme SAN du FB5A dans les cercles de Niara et de Nioro s'appuie sur l'hypothèse d'une couverture progressive/graduelle de l'ensemble des Communes

des deux cercles au cours des 5 prochaines années¹⁸. La stratégie de couverture devra être précisée au cours de la première année. Afin de permettre le développement de projets/investissements structurants visant à mettre en valeur des ressources (comme l'eau), communs à plusieurs communes, l'UNCDF considère que la réflexion sur le plan de couverture progressive des communes doit être approfondie pour constituer des groupes de communes formant un territoire continu avec des problématiques et des contraintes communes. De tels regroupements faciliteront par la suite les interventions programmées.

Comme la couverture des 27 communes de la zone se fera de manière progressive, une première répartition des fonds a été faite sur la base d'une couverture de l'ensemble des communes des deux cercles. Les annonces aux communes ciblées (notification des droits de tirage) se feront ensuite une fois que ces communes seront couvertes par la progression des activités du programme FBSA. Si toutes les communes ne peuvent être couvertes au cours des 5 ans du projet, le montant qui leur était réservé pour les I.S. du type I pourra être redistribué aux autres communes couvertes ou alloué aux I.S. du type II ou III suivant les besoins prioritaires.

Synergie avec les ONG. La participation des ONG partenaires dans le cadre de ce programme FBSA, est particulièrement importante pour la mise en œuvre et la gestion des projets d'investissements structurants (à l'intérieur de leur enveloppe budgétaire spécifique) notamment au niveau de l'identification du projet, du choix des différents prestataires ainsi qu'au niveau de l'animation préalable au montage du projet

3.4.1.6 Planification et programmation des investissements financés¹⁹

Afin de faciliter l'élaboration des projets et l'encadrement des OCB bénéficiaires de projets d'investissements, les coûts suivants pourront être inclus dans les projets d'investissements structurants soumis au FSA (trois types d'I. S.) : les coûts liés : à l'élaboration des dossiers détaillés nécessaires à la réalisation des infrastructures, à l'évaluation des offres, au recrutement des entreprises de travaux, à des prestataires de services en appui au maître d'ouvrage pour le contrôle/surveillance des travaux et à la formation²⁰ des bénéficiaires à l'entretien et à la gestion/exploitation des infrastructures.

Un programme d'action en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sera élaboré au niveau de chaque commune bénéficiaire couvrant une période de trois ans. Ce PC-FBSA est élaboré sur la base des engagements pris avec les partenaires du programme FBSA, les prévisions de financement à travers les guichets du FSA et les financements extérieurs acquis. Les PC-FBSA incluront donc l'ensemble des actions, projets et investissements structurants qui sont prévus sur les ressources financières mises à la disposition des ONG et des Communes dans le cadre du programme FBSA. Le PC-FBSA sera ensuite actualisé annuellement pour tenir compte des appuis extérieurs mobilisés et des investissements assurés par d'autres partenaires financiers. Le programme inclura les interventions convenues avec les ONG et les investissements structurants planifiés par la Commune qui doivent être réalisés pour améliorer la SAN. Le programme devrait également inclure, pour information, les actions programmées, appuyées par d'autres partenaires techniques et financiers dont le financement est acquis.

3.4.1.7 Analyse et priorisation des projets identifiés

Au niveau de chaque commune, le comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD²¹), élargi à tous les acteurs impliqués dans la recherche de solutions au

¹⁸ Pourvu que les conditions de sécurité dans la zone le permettent. La couverture est basée sur 8 Communes la première année, 10 l'année suivante et 9 la troisième année. Cette progression pourra être révisée au besoin, notamment à partir des résultats atteints au cours de la première année et de l'évolution de la sécurité dans la zone.

¹⁹ Il est ici question des IS du guichet I, mais également de ceux des guichets II et III, une fois qu'ils seront acceptés.

²⁰ Lorsque ces activités ne font pas partie du mandat des ONG partenaires impliquées dans la mise en œuvre du programme FBSA dans les régions de Nioro et de Nara.

²¹ Le Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement a pour mission de promouvoir la synergie des actions de développement entre les différents intervenants. Voir en annexe 1 ses responsabilités et sa composition. Ces comités existent et le programme contribuera à les dynamiser (CCOCSAD, CLOCSAD).

problème de l'insécurité alimentaire au niveau de la commune, sera responsabilisé pour procéder à l'évaluation des projets identifiés, à leur classement par rapport aux objectifs de la commune en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. A l'arbitrage, la distinction sera faite entre les projets communaux et les projets et actions accompagnées par les ONG au niveau des organisations communautaires. La rencontre du CCOCSAD doit aboutir à un consensus autour d'un document de programme en trois composantes : les actions et initiatives communautaires appuyées par les ONG partenaires, les projets structurants mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage communale, les autres actions financées par d'autres partenaires. Les modalités de mise en œuvre sont différentes pour ces trois parties du programme, mais il sera convenu d'un dispositif de suivi qui permettra au CCOCSAD d'être tenu informé des évolutions et des blocages au niveau des différentes composantes.

Lors d'une session du Conseil Communal, le programme est adopté comme tel après délibération et intégré au PDSEC de la commune et devient de ce fait exécutoire. Cette formule permet d'intégrer plus efficacement les autorités communales dès l'identification des interventions avec les partenaires et les OCB porteurs. Cette implication devrait se traduire par une plus grande appropriation des interventions, le suivi de leur mise en œuvre et intégration dans le patrimoine des CT et la budgétisation des coûts récurrents/de fonctionnement (par les CT) qui en garantissent la pérennisation.

La logique d'intervention des programmes de développement communal prévoit un lien essentiel entre les plans de développement des CT (PDSEC) et la planification des interventions. L'actualisation des PDSEC sera planifiée au cours du projet une fois que tout le personnel des communes aura été formé aux nouveaux outils (changements climatiques, genre, ciblage des GV, les différents piliers/domaines de la SAN).

3.4.1.8 Processus d'élaboration et d'approbation du PC-FBSA

Au niveau de chaque commune, il faudra :

- De la part des ONG partenaires : organiser les concertations au niveau des bénéficiaires, identifier les idées pertinentes de projets et établir les fiches de projet à présenter au CCOCSAD.
- De la part des autorités communales avec l'appui des partenaires ONG et des prestataires de services : préparer les projets à soumettre au financement et les confirmer avec les communautés bénéficiaires avant la rencontre du CCOCSAD.

Tableau 5 Rôle des accompagnateurs

Actions	Structure de portage	Organisation partenaire
Modalité de mise à disposition des communes des fonds destinés à financer les projets structurants	Gouvernement du Mali (la structure sera définie ou le mécanisme suite à une analyse d'efficience efficacité)	UNCDF
Identification et mise en œuvre d'actions en faveur des organisations de base, formulation des projets	OP et OCB	ONG
Identification et mise en œuvre des projets communaux de type 1 (Appui-conseil aux communes, appui à la participation des OP et autres OCB)	Communes OP, OCB	Coordination composante ACL, ONG
Appui à l'organisation des rencontres de concertation, outils d'analyse des projets et système de priorisation	CCOCSAD	Coordination composante ACL, ONG
Appui à la mise en place de système de gestion durable des infrastructures réalisées (mode de gestion, outils de gestion, convention entre communes et structures de gestions...)	OCB Communes	ONG

3.4.1.9 Mécanisme d'identification et sélection des projets de type II et III

Les projets de type II et III sont des projets productifs ou de liaison dont les impacts seront perceptibles au-delà des limites d'une seule commune. Plusieurs communes ou l'ensemble du cercle peuvent être concernés par ces projets. Pour chaque Cercle, le Comité Local d'Orientation et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) sera responsabilisé pour l'analyse et l'approbation des projets (type 2 et 3) à financer dans le cadre de ce programme. Une commission technique analyse les projets et procède à leur classement selon les critères de sélection puis le CLOCSAD, en session extraordinaire, approuve la liste des projets soumis. Les projets seront identifiés à travers une analyse approfondie du contexte du Cercle / des Communes, une analyse des plans de développement du conseil de cercle et des PDSEC.

Le circuit public détaillé des fonds destinés au financement de ces projets d'I. S. sera précisé au démarrage après évaluation de l'efficacité/efficience des circuits existants. Une convention entre la Collectivité²² désignée et l'unité de coordination de la composante ACL-FBSA déterminera les conditionnalités et les modalités pratiques des décaissements. Tous les paiements qui seront effectués dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, devraient être effectués à travers les services du Trésor assurant la comptabilité des collectivités territoriales au Mali. La pertinence de passer par l'un ou l'autre des circuits de financement (étatique ou parallèle) sera analysée et soumise au Comité de pilotage du programme qui décidera.

Tableau 6 Chronogramme prévisionnel de mobilisation des fonds du guichet II et III

Types de projets/Groupes de collectivités	Préparation, Analyse et sélection des projets	Exécution des projets
Projets de type II pour les 8 communes de démarrage	2012	2013-2014
Projets de type II pour les communes du deuxième groupe de communes (10 Communes)	2013	2014- 2015
Projets de type II pour les communes du troisième groupe de communes (9 dernières communes)	2014	2015 – 2016
Projets de type III	2013	2014 – 2015

3.5 Stratégie de désengagement

La durabilité est au centre des réflexions qui ont conduit à la formulation du présent projet. La stratégie d'intervention fait une large place à l'implication des élus et des administrations communales dans la prise de décision et la gestion de la maîtrise d'ouvrage des interventions du programme.

La composante ACL du programme FBSA met l'accent sur :

- La dynamisation des organes/mécanismes existants de coordination et de concertation au niveau des Cercles (CLOCSAD) et des Communes (CCOCSAD), pour s'assurer du degré de priorité des investissements pour les Communes, pour coordonner les interventions et s'assurer de la prise en charge par les services de l'État impliqués ou par les budgets de fonctionnement de la commune;
- Le développement d'outils de formation (modules) que les administrations communales peuvent utiliser/réutiliser au besoin pour former/recycler leur personnel salarié et les élus;
- La gestion des fonds d'investissement structurants se fera à travers les circuits nationaux;

²² En raison des compétences limitées des Cercles, ils ne sont pas les mieux habilités pour gérer les projets regroupant plusieurs communes liées à la SA&N. Dans la majorité des investissements structurants admissibles un syndicat de communes sera plus pertinent. La formule est bien développée dans le Cercle de Nioro mais peu ou pas encore en place dans le Cercle de Nara.

- Amélioration du cadre du dialogue de politiques avec l'État malien sur la nécessité d'augmenter, de manière durable et continue, les transferts publics destinés aux Communes et aux CT dans leur ensemble.

3.6 Partenariat

UNCDF travaillera en collaboration étroite avec les projets qui interviennent dans le renforcement des capacités des CT, des infrastructures de services aux populations et de l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment les projets de développement régional et de l'élevage de la coopération belge dans les provinces de Kayes et Koulikoro.

Dans le cadre du projet « Développement local favorisant l'égalité des sexes », appuyé par la coopération belge dont l'objectif principal est de construire un modèle qui établisse des relations entre les *intentions* lors de la planification et les *effets des politiques* visant à atteindre l'égalité des sexes par le biais d'allocations équitables, ONU FEMMES appuiera l'UNCDF pour la prise en compte du genre dans son intervention.

3.7 Budget

Les besoins de financement de la Composante ACL du programme FBSA Nioro et de Nara s'élèvent à 8 676 603US\$ sur une période de 5 ans.

Tableau 7 - Financements

Source des fonds	Montant en euros	Montant en \$
UNCDF et partenaires	2 500 000	3 410 641
Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA)	3 750 000	5 115 962
Gouvernement du Mali	125 976	170500
Total Projet	6 375 976	8 697 103

PARTIE 4. CADRE DES RÉSULTATS

Le programme multi acteurs de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les Cercles Nioro et de Nara favorise un seul cadre logique regroupant les interventions de tous les partenaires et dont la cohérence est liée aux 4 différents domaines de la SAN. Les apports de l'UNCDF sont destinés à améliorer le lien entre ces 4 domaines et la gestion durable des investissements par les Communes, principales responsables de la maîtrise d'ouvrage de ces investissements dans leur collectivité.

4.1 Résumé du cadre logique

La composante de l'UNCDF, dénommée « Appui aux collectivités locales » dans le Programme globale contribue au Résultat 3.1 du cadre logique global « Les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national et local sont renforcées ». L'objectif du présent projet est de renforcer les **capacités institutionnelles, pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire au niveau local**. Deux axes d'intervention déclinés en quatre produits sont identifiés pour atteindre cet objectif. Ces deux axes fondamentaux contribuant directement à l'objectif global du programme sont complétés par un troisième

axe de capitalisation et de gestion de connaissances de l'UNCDF en matière de prise en charge de la sécurité alimentaire au niveau local.

Axe 1 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des collectivités locales pour une gouvernance locale de la sécurité alimentaire

Produit 1 : Capacités de la maîtrise d'ouvrage des CT améliorées pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Produit 2 : Capacités de financement interne et externe de la sécurité alimentaire sont améliorées.

Axe 2 : Des investissements structurants contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communale et exploités durablement.

Produit 3 : Fonctionnement et transparence des circuits des dépenses publiques améliorés en matière de sécurité alimentaire.

Produit 4 : La population dans les zones ciblées a accès aux investissements visant la réduction de l'insécurité alimentaire

Axe 3. Capitalisation et gestion de connaissances de l'UNCDF en matière de prise en charge de la sécurité alimentaire au niveau local

Produit 5 : Une plateforme de gestion des connaissances sur la prise en charge de la Sécurité alimentaire au niveau local est disponible

4.2 Matrice des résultats et des ressources

L'objectif global du programme lié au CSCR, vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local.

Lien avec les Effets UNDAF. La composante « Appui aux Collectivités Locales » du programme FB\$A Nioro et de Nara, apporte une contribution aux axes stratégiques de l'UNDAF 2013-2017 conformément aux priorités nationales contenues dans le CSCR 2012-2017.

Tableau 8 Budget détaillée par année (\$ US)

Sommaire FBSA Nioro et de Nara		Budget total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Objectif global	Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local.	8 168 486	1 512 766	2 913 576	2 760 852	678 231	303 061
Objectif spécifique de la composante ACL	Renforcer les capacités des collectivités locales pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national et local						
Objectif du projet	Renforcer les capacités institutionnelles pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire au niveau local						
Produit 1	Capacités de la maîtrise d'ouvrage des CT améliorées pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	251 201	66 534	87 622	77 622	30 711	20 711
Produit 2	Capacités de financement interne et externe de la sécurité alimentaire sont améliorées .	922 921	277 479	277 479	281 644	43 160	43 160
Produit 3	Fonctionnement et transparence des circuits des dépenses publiques améliorés en matière de sécurité alimentaire	162461	58 262	58 262	45937	0	0
Produit 4	La population dans les zones ciblées a accès aux investissements visant la réduction de l'insécurité alimentaire	5 547 421	754 778	2 269 102	2 112 213	393 250	18 079
Produit 5	Une plateforme de gestion des connaissances sur la prise en charge de la Sécurité alimentaire au niveau local est disponible	62 325	10 000	10 000	32325		10 000
Gestion	Gestion et suivi-évaluation du Programme	1 190 157	345 714	211 111	211 111	211 111	211 111

Tableau 9 - Cadre de résultats et des ressources

Objectif global du Programme FBSA	<i>Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables au niveau des cercles de Nara et Nioro du Sahel, en favorisant leur accès aux facteurs de production, technologies et marchés et en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la prise en charge de la sécurité alimentaire dans le développement local.</i>				
Objectif Spécifique de la composante renforcement des capacités	Renforcer les capacités des collectivités locales pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national et local				
Objectif du projet UNCDF	Renforcer les capacités institutionnelles des collectivités locales, pour une prise en charge durable de la sécurité alimentaire au niveau local				
Résultat du Programme	Indicateur de résultat	Activité	Indicateur d'activité	Partenaire	Budget \$
Produit 1					
Capacités de la maîtrise d'ouvrage des CT améliorées pour la prise en compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	²³ Les Plans de Développement (PDSEC) de toutes les communes participant au programme intègrent la problématique de la SA, des GV, des changements climatiques et du genre.	Développement des outils et élaboration des modules de formation : GV, SA&N et genre, changements climatiques	Nb et nature des outils développés (ciblage GV, SA&N, changements climatiques, etc.) élaborés et validés	UNCDF FBSA	216030
		Actualisation des PDSEC intégrant la problématique de la SA.	Nb de plans communaux préparés et validés Nb de PDSEC actualisés		42 177
	²⁴ Budgets communaux reflétant un volume d'investissements visant la sécurité alimentaire conformément aux trois guichets définis dans le FDL ²⁵ Rôles et responsabilités pour la gestion et coordination des investissements/équipements clarifiés (à travers des Conventions avec les parties prenantes du projet).	Activités de formation et renforcement des capacités (à partir des modules)	Nb d'élus et de RH des administrations communales formés par thème		24 994
Total Produit 1					253201
Produit 2					

²³ Lien avec Indicateur corporatif N°1 de UNCDF²⁴ Lien avec Indicateur corporatif N°1 de UNCDF²⁵ Lien avec Indicateur corporatif N°3 de UNCDF

Capacités de financement interne et externe de la sécurité alimentaire sont améliorées .	²⁶ Amélioration de la fonctionnalité des CT en matière d'organisation, de fiscalité et d'économie.	Recrutement du Coordonnateur et Expert finances locales		UNCDF FBSA	162 461
	²⁷ Volume de ressources externes et internes à disposition des CT.	Des SAFICs pour les 27 communes sont mises en œuvre	Nb de SAFIC réalisés		562 365
		Plans d'action en vue de l'amélioration de la fiscalité, de l'organisation et de l'économie locale sont mis en œuvre.	Nb de PARIEFIC (Pact social) préparés, validés		147 689
		Formation en gestion financière CT			9 373
		Préparation du budget (appuis étalés sur 3 ans)	Nb de budgets et de CDMT-L préparés par année		39 366
		Atelier sur la capitalisation des résultats	Nb d'ateliers et nb de participants		1 666
Total Produit 2					922 921
Produit 3					
Fonctionnement et transparence des circuits des dépenses publiques améliorés en matière de sécurité alimentaire	²⁸ Réduction dans les délais des transferts financiers. ²⁹ Meilleures visibilité et transparence pour le suivi de la dépense publique. ³⁰ Résultats des audits externes sur le fonctionnement et la transparence des CT se relèvent systématiquement positives.	Analyse du circuit de la dépense publique en matière d'investissements. Plans d'action établis pour améliorer le circuit. Mise en œuvre d'audits externes réguliers. Recrutement de l'Ingénieur Génie Rural/civil pour le suivi des décaissements et le contrôle de qualité des investissements	Nb et nature des processus revus/évalués, de concert avec les gestionnaires de l'état responsables du circuit de paiements publics, validés et mis en pratique	UNCDF FBSA	162 461
Total Produit 3					162 461
Produit 4					

²⁶ Lien avec Indicateur corporatif N°3 de UNCDF

²⁷ Lien avec Indicateur corporatif N°7 de UNCDF

²⁸ Lien avec Indicateur corporatif N°2 de UNCDF

²⁹ Lien avec Indicateur corporatif N°4 de UNCDF

³⁰ Lien avec Indicateur corporatif N°3 de UNCDF

La population dans les zones ciblées a accès aux investissements visant la réduction de l'insécurité alimentaire	Des investissements visant l'amélioration de l'accès de la population aux services de base sont réalisés et exploités durablement (Contribuant à la dimension Utilisation de la sécurité Alimentaire)	Animation des CCOCSAD (4 réunion : 2 à l'an 1, 1 aux ans 2 et 3)	Nb de réunions tenues et nb de participants Nb de plans d'investissement validés à travers les CCOCSAD Nb de projets définis pour financement FSA	UNCDF FBSA	78 731
		Animation des CLOCSAD (2 rencontres par cercle par an/cercle X)	Nb de réunions et nb de participants Nb de projets intercommunaux définis et validés pour transmission au FSA		11 664
	Des investissements visant l'augmentation de la production sont réalisés et exploités durablement (Contribuant aux dimensions Disponibilité et Stabilité de la Sécurité Alimentaire) Des investissements visant l'amélioration du lien entre production et consommation sont réalisés et exploités durablement (contribuant à la dimension Accessibilité de la sécurité Alimentaire)	Des investissements (FSA) ciblant l'insécurité alimentaire sont mises en œuvre et gérées de manière durable.	Nb d'investissements ciblés, planifiés, et financés Nb de micro projets terminés et exploités	FBSA UNCDF ASDI	5 457 026
Total Produit 4					5 547 421
Produit 5					
Une plateforme de la gestion des connaissances sur la prise en charge de la Sécurité alimentaire au niveau local est disponible	Connaissances codifiées et partagées au niveau national et International	Une stratégie de gestion de connaissance et de plaidoyer en matière de la gestion locale de la sécurité alimentaire est élaborée et mise en œuvre	Un atelier interne pour la définition des questions clés est conduit La stratégie de gestion de connaissance et de plaidoyer est complétée et disponible	UNCDF FBSA	0
		Des produits de communication pour le partage des leçons sont élaborés et publiés	Les produits de communication sont approuvés par le conseil de publication du HQ et contribue à la plateforme de connaissances de UNCDF-LDF		10 000
		Des actions de dissémination, de plaidoyer et de réplique sont conduites au niveau national et international.	Les leçons apprises sont codifiées et disséminées à l'échelle nationale et internationale		42 3250
					10 000
Total Produit 5					62 352

Gestion du programme					-
	Équipement de projet	Équipement informatique			12 497
		Groupe électrogène 20 KVA (incluant installation)			21 505 \$
		Véhicules			81 855
		Motos			8 331
		Mobilier bureau			10 414
	Ressources humaines	Conseiller Technique National			224 945
		Assistant administratif et financier			124 970
		Secrétaires de direction			91 878
		Chauffeurs (2)			94 718
		Gardiens (2)			33 410
	Installation et fonctionnement des bureaux	Loyer et assurance bureaux (sans TVA 18 %)			31 243
		Services publics (électricité, eau)			33 410
		Téléphone, télécopieur, courrier et Internet			41 763
		Fonctionnement groupe électrogène (25 h x 5 l/h)			14 617
		Entretien du bureau (local)			8 353
		Fournitures de bureau			16 705
	Fonctionnement véhicules	Assurances véhicules			5 568
		Entretien et réparation des véhicules (10 % valeur véhicules)			12 056
		Installation et entretien matériel informatique			2 784
	Frais de mission UGP	Frais de déplacement UGP (10 missions/an)			28 118
		Frais de mission chauffeur			14 059
		Carburant			13 122
	Imprévus				-
	Suivi, Supervision, contrôle et appuis techniques de l'UNCDF			UNCDF FBSA	263 832

Total Gestion du programme						1 190 156
						8 168 485
Contribution du Gouvernement	Appui à la mise en œuvre du projet					170 500
Frais de gestion						358 117
TOTAL PROGRAMME						8 697 103

PARTIE 5. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS ET GESTION (MANAGEMENT) DU PROGRAMME

5.1 Modalité de mise en œuvre :

La stratégie d'exécution et de gestion du Programme se fonde sur quelques principes clefs tous étroitement liés à la Déclaration de Paris: i) l'alignement stratégique du Programme sur les priorités nationales en matière de gestion de l'aide apportée au développement local et sur les systèmes et procédures (de décaissements, gestion comptable et financière, de passation de marchés publics) du Mali, ii) l'utilisation efficiente des structures et du cadre opérationnel de la politique de décentralisation et de développement local au Mali (notamment les organes de coordination, de gestion et d'administration des collectivités locales, les cadres de planification, de budgétisation et d'évaluation de ces collectivités) en vue du renforcement de ce processus; iii) l'utilisation des circuits et des procédures déjà éprouvés dans des projets et programmes antérieurs. Ce faisant, la modalité de mise en œuvre du Projet sera nationale. La partenaire nationale de mise en œuvre sera la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT). Cette modalité qui est celle actuellement utilisée dans le cadre du Projet CTDL aura l'avantage de faciliter l'appropriation nationale, la prise en compte dans les politiques nationales des leçons apprises de la mise en œuvre de ce Programme et la cohérence des appuis qu'apporte l'UNCDF au processus de décentralisation à travers l'accompagnement des Collectivités Locales. Cependant, quelques services, tels que l'appui technique, le recrutement du personnel du projet et des consultants, l'acquisition d'équipements et l'audit du projet seront fournis par

l'UNCDF conformément à la lettre d'accord signée entre le gouvernement et l'UNCDF.

5.2 Unité de coordination

En sa qualité de partenaire nationale de mise en œuvre du programme, la DGCT mettra en place une Équipe d'exécution qui prendra en charge la planification et la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la composante dans les deux cercles. L'UCP sera installée à Nioro et couvrira les deux Cercles sous la supervision de la DGCT avec l'appui technique de l'UNCDF.

Les programmes de travail de l'équipe seront élaborés en concertation avec les Collectivités partenaires et les autres intervenants au niveau de ces CT (notamment les ONG participant au programme FB5A) et sont soumis systématiquement à la coordination générale du programme pour consolidation (CSA appuyé par la FAO) et à ses différentes instances, s'il y a lieu, pour approbation.

L'équipe de coordination basée à Nioro est constituée de :

- **Conseiller Technique National basé à Bamako** ayant une expertise confirmée dans le domaine de la sécurité alimentaire et du suivi évaluation ;
- **Coordonnateur Expert en Gestion des Collectivités Locale basé à Nioro** chargé de la coordination du projet et de la mise en place et suivi du SAFIC dans les communes et cercles et suivi des relations avec le circuit de décaissement. ;
- **Ingénieur génie civil/rural** en appui à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des investissements et qui travaillera à l'amélioration des procédures et les délais de décaissements des fonds si cela s'avère nécessaire après l'étude d'efficacité/ efficience des mécanismes choisis.
- **Assistant administratif et financier** assurant la comptabilité pour la durée du projet ;
- **un personnel d'appui** (2 chauffeurs-plantons, un(e) secrétaire de direction).

Cette équipe est chargée d'appuyer la DGCT et la gestion journalière des activités sur le terrain. Elle assure sur place l'interface entre la coordination du programme FBSA, les interventions avec les CT et les organisations de la société civile, OP/OCB participantes

5.3 Ancrage institutionnel

La composante étant axée sur l'accompagnement des Collectivités Locales, sa tutelle première sera assurée par le MATCL à travers la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT). Toutefois, il sera établi une passerelle avec le dispositif de tutelle globale du Programme FBSA, de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les cercles de Nioro et Nara au Mali, assuré par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), qui est rattaché à la Présidence et qui bénéficie de l'appui de la FAO dans son rôle de coordination. L'intervention de l'UNCDF s'inscrit globalement dans l'influence des politiques nationales pour le renforcement de la décentralisation. Le traitement de la thématique de la sécurité alimentaire dans ce contexte permet à l'UNCDF de démontrer sa valeur ajoutée dans ce domaine en favorisant le dialogue et la synergie entre la DGCT et le CSA afin de renseigner le gouvernement du rôle prépondérant que peuvent jouer les collectivités territoriales dans la gestion de l'insécurité alimentaire.

5.4 Responsabilités

L'UNCDF s'engage à : (i) cofinancer le Programme avec le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA), afin d'assurer la disponibilité des fonds pour financer la composante « Appui aux collectivités locales » dans les Cercles de Nioro et de Nara, notamment en ce qui a trait au renforcement des capacités et au fonds pour les investissements structurants destinés à réduire l'insécurité alimentaire dans la zone; (ii) suivre l'expérience en apportant son expertise et son expérience en matière de gestion du FDL, de décentralisation, de sécurité alimentaire; (iii) coordonner ses activités avec le FBSA pour s'assurer de la complémentarité des autres financements du programme ; (iv) participer annuellement, en étroite concertation avec le FBSA, à une revue technique du Programme par des expertises externes en vue d'améliorer l'efficacité d'exécution du Programme.

Le FBSA s'engage à : (i) financer le programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Cercles de Nioro et de Nara et mettre sa contribution à la composante Appui aux collectivités locales à la disposition de l'UNCDF; (ii) suivre le déroulement des activités en participant aux revues annuelles techniques du projet et aux évaluations du Programme ; (iii) prendre part au Comité de Pilotage, via l'Ambassade de Belgique à Bamako.

PARTIE 6. ARRANGEMENTS FINANCIERS

6.1 Contribution et rôles des partenaires financiers

Le programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Cercles de Nioro et de Nara est initié par le FBSA qui en est le principal bailleur. Le FBSA a souhaité la participation de l'UNCDF, de la FAO et de 5 ONG belges, les 7 partenaires. Les partenaires au programme sont tenus de contribuer, sur fonds propres, au financement du programme en fonction des montants qui leur sont attribués

Tableau 10 Répartition des financements par organisation partenaire

	Montant alloué FBSA (€)	Contribution Organisation (%)	Contribution de chaque partenaire (€)	Total (€)
FAO	550 000	-		550 000

BW/Helvetas	1 500 000	15	264 706	1 764 706
VSF-B	1 500 000	15	264 706	1 764 706
WSM	1 200 000	15	211 765	1 411 765
PROTOS	1 500 000	15	264 706	1 764 706
CRB	1 000 000	15	176 471	1 176 471
UNCDF et partenaires	3 750 000	40	2 500 000	6 250 000
TOTAL	11 000 000		3 682 354	14 682 353

Contributions en % définies par le FBSA

6.1.1 UNCDF

L'UNCDF veillera à une utilisation appropriée des fonds FBSA (3,75 millions d'euros) et contribuera au Programme, sur ses fonds propres et mobilisés de ses partenaires, pour un montant de 3,41 millions de \$ (2,5 million d'euros). La répartition des fonds gérés par l'UNCDF, y compris à travers l'exécution nationale est la suivante :

Tableau 11 Répartition des fonds gérés sous la supervision de l'UNCDF

		Montants (€)	Équivalent (\$)
Budget FBSA géré par l'UNCDF		3 750 000	5 115 962
Frais gestion UNCDF	7%	262 500	358 117
Fonds FBSA disponibles pour la planification		3 487 500	4 757 844
Contribution UNCDF au programme		2 500 000	3 410 641
Budget disponible pour les activités gérées sous la responsabilité de l'UNCDF, dont :		5 987 500	8 168 486
Investissements structurants / FSA	67%	4 000 000	5 457 026
Renforcement des capacités	20%	1 225 726	1 672 205
Coordination du projet	13%	761 774	1 039 255

Les fonds UNCDF sont destinés en priorité aux activités de renforcement des capacités des ressources humaines des CT (personnel permanent et élus), au fonctionnement de l'unité de coordination de la composante et au FSA. La contribution des partenaires de l'UNCDF ira également au personnel stratégique d'appui, aux coûts d'appui technique et d'accompagnement méthodologique en faveur des collectivités locales et à une partie des investissements structurants pour financer le surcoût de leur adaptation aux changements climatiques. L'UNCDF, par l'intermédiaire de ses Experts nationaux et internationaux, assurera la supervision et le suivi technique, ainsi que la capitalisation des innovations du projet et sa valeur ajoutée, en lien avec la partenaire nationale de mise en œuvre qu'est la DGCT.

6.1.2 Fonds Belge de Sécurité Alimentaire

Le FBSA mettra à disposition de l'UNCDF, une enveloppe d'un montant maximal de 3,75 millions d'euros (équivalant à 4,851 millions de \$). L'engagement du FBSA est en Euro et donc le montant en dollars pourra varier du fait du taux de change.

6.1.3 Gouvernement du Mali

Le Gouvernement du Mali contribuera dans la mise en place et le fonctionnement des experts qui lui viendront en appui pour la mise en œuvre du projet. Cette contribution sera constituée d'espaces de bureau, de la logistique et de la mobilisation des institutions locales dans leur participation effective aux activités du projet. Elle est évaluée à 170 500 \$ pour la durée de mise en œuvre du Projet.

6.1.4 Communes

Un fonds d'investissement pour un appui budgétaire local ciblé et affecté, dénommé Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA³¹), pour marquer sa destination exclusive au financement d'actions relatives à la SAN, est prévu dans le cadre de ce programme. D'un montant de 4 millions d'euros il servira à financer sur trois différents guichets, au niveau des collectivités des deux cercles de Nioro et Nara, trois types de projets d'investissements structurants :

- **Projets communaux/investissements structurants de type I (ou guichet I).**
- **Projets communaux et intercommunaux /investissements structurants de type II (ou guichet II).**
- **Les projets intercommunaux de type III (ou guichet III).**

La contrepartie des collectivités territoriales sera mobilisée conformément aux dispositions inscrites dans les mécanismes de financement du FNACT et en fonction de la nature des investissements.

6.2 Modalités de mise à disposition des ressources

Le projet étant à exécution nationale, les règles des Nations Unies régissant cette modalité lui seront appliquées.

En ce qui concerne les ressources du FBSA, elles seront mises à disposition des communes à travers l'ANICT qui à son tour les rétrocédera aux communes bénéficiaires selon ses procédures propres. Une Convention sera signée entre l'UNCDF, la DGCT et l'ANICT pour fixer les modalités de ce transfert de ressources.

PARTIE 7. ANALYSE DE RISQUES

Le Programme développera, dès le démarrage des activités, une stratégie de capitalisation des leçons apprises et une stratégie de gestion des risques.

7.1 Risques stratégiques

Les risques sont :

- L'absence d'interlocuteur du CSA sur le terrain limite considérablement la coordination des politiques et programmes axés sur la sécurité alimentaire au niveau du terrain.
- Que l'État réduise sa contribution au financement des CT avec la mise en place des fonds FBSA.
- Les délais de l'ANICT rendent difficile la prise en charge de la sécurité alimentaire de façon effective par les CT.
- L'incapacité des services techniques déconcentrés à apporter un appui de proximité aux collectivités territoriales et aux OCB pour assurer la pérennisation des interventions développées.
- La faiblesse des ressources monétaires (internes et externes) des collectivités territoriales (liée aux ressources imposables limitées, à la difficulté d'identifier de nouvelles sources de revenus et de l'absence de volonté politique d'augmenter, de manière durable, les transferts de ressources financières aux CT). L'allocation inégale des ressources pour satisfaire les besoins des hommes et des femmes.

³¹ Voir également la section 5.2 et l'annexe 3 qui décrivent la démarche opérationnelle de gestion du FSA

7.2 Risques opérationnels

Les risques sont :

- La désaffection des populations et des CT pour un autre exercice d'actualisation des PDSEC pour y intégrer de manière plus cohérente la sécurité alimentaire, le genre et les changements climatiques.
- Les difficultés de collaboration entre collectivités territoriales pour formuler des projets supra-communaux et surtout en assurer la mise en œuvre et l'exploitation.
- Les changements importants dans les équipes de ressources humaines des administrations des CT obligeant à recommencer les formations.
- L'inertie des sociétés traditionnelles qui freinent les changements liés à l'identification des GV et à l'introduction de l'approche genre.

7.3 Conditions de réussite

Plusieurs conditions sont nécessaires pour l'atteinte des résultats prévus au niveau des sous-programmes.

7.3.1 Conditions générales de réussite (liées aux risques stratégiques) :

Les risques stratégiques doivent faire l'objet de discussion avec le gouvernement malien portant sur les propositions suivantes pour améliorer la mise en œuvre de la composante :

- La nécessité de soutenir un partenariat fort entre le CSA et la DGCT dans le cadre de l'appui de la FAO au CSA ;
- La nécessité d'évaluer la performance des circuits publics de décaissement pour en identifier les points à améliorer afin de définir des modalités mieux adaptées en réduisant sensiblement les délais de mobilisation des fonds/paiement des fournisseurs;
- Les appuis à la mise en place d'un mécanisme de type CDMT au niveau local pour garantir et sécuriser les transferts financiers et adapter le circuit ANICT pour l'allocation des ressources en temps réel;
- L'établissement de représentations auprès du gouvernement pour que les transferts en direction des CT, à travers l'ANICT, soient augmentés pour assurer les charges des fonctions transférées aux CT et que les contraintes qui bloquent la collecte des taxes existantes soient levées;
- L'analyse SAFIC devrait permettre de mieux cerner le potentiel fiscal et mettre en place des actions en vue d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes internes;
- L'institutionnalisation de la PBSG dans les communes permettra une meilleure répartition des ressources pour satisfaire les besoins différenciés;
- L'accompagnement du gouvernement du Mali dans la mise en place de la réforme fiscale;
- La réalisation de représentations auprès de l'État pour qu'il alloue des budgets conséquents aux Services Décentralisés (SD) afin de leur permettre d'accompagner les communes, en leur octroyant également une plus grande autonomie dans la gestion des enveloppes transférées à leur service;
- L'introduction de la gestion axée sur les résultats au sein des SD;
- L'amélioration de leur niveau de compétence en ce qui concerne leur fonction d'accompagnement-conseil des collectivités locales et des groupements;
- La promotion de la collectivité locale « Cercle » comme instrument opérationnel de l'intercommunalité dans son champ de compétence et promouvoir les syndicats communaux lorsque le champ de compétence est du domaine exclusif des communes.

7.3.2 Conditions liées à la mise en œuvre de la composante

- Le développement d'activités de formation en mettant l'accent sur le développement de modules de formation et d'appuis aux centres de formation des Syndicats qui permettent des formations et recyclage fréquents intégrés dans les activités quotidiennes des CT et des syndicats des collectivités;
- L'amélioration du processus de sélection du personnel local et la rémunération de ces derniers;
- La promotion d'une meilleure séparation des rôles entre l'exécutif et le politique;
- La promotion de la mise en place d'une commission « ad hoc » au sein du ministère en vue de gérer les contentieux professionnels entre les fonctionnaires communaux et les autorités locales;
- L'élaboration de programmes de sensibilisation et d'information mieux structurés mettant en évidence tous les nouveaux outils à intégrer dans les PDSEC avec l'implication des ONG partenaires;
- Formation des CT dans le Centre des collectivités de Nioro sur ces différents enjeux et les méthodologies pour une meilleure appropriation;
- L'élaboration d'un programme d'animation et sensibilisation des CT à travers des appuis à la création d'un syndicat communal comme dans le Cercle de Nara (à l'image du SYCOGEN de Nioro).

PARTIE 8. MONITORING, SUIVI-ÉVALUATION ET RAPPORTS

8.1 Pilotage du programme

Ce dispositif prévoit notamment un Comité national de pilotage du Programme global chargé entre autres d'analyser la cohérence globale des activités inscrites dans les plans de travail, les documents de planification/formulation, les résultats atteints par les différentes composantes du Programme et de veiller à leur conformité avec les objectifs prioritaires du Mali en matière de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire, de décentralisation ainsi que ceux définis dans les différents cadres politiques sectoriels;

A travers la DGCT, le MATCL avec l'appui technique de l'UNCDF, représentera la présente Composante aux réunions du Comité de pilotage du programme et préparera par conséquent toutes les contributions et documents requis pour cette participation. De même le MATCL participera, à travers la DGCT et selon le niveau de représentation approprié, aux différents cadres de concertation prévus localement dans les CLOCSAD et CCOCSAD.

Le siège du programme global sera basé à Nioro et assurera la couverture des deux cercles. Le choix de Nioro, comparé à Nara, est motivé par les questions d'accessibilité aussi bien au sens des NTIC, que des voix de communication. La question de sécurité a été aussi évoquée lors des ateliers de formulation du programme.

8.2 Mécanismes de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation de la composante s'intègre lui aussi dans le dispositif mis en place pour le Programme globale.

De manière spécifique un système de suivi-évaluation (S&E) du programme sera mis en place pour les besoins de suivi de la contribution de la composante et pour permettre une évaluation plus précise de son apport relativement aux domaines couverts.

A cet effet, un certain nombre d'indicateurs ont été définis, qui sont repris au niveau du cadre logique (Voir cadre logique de la composante dans le Tableau 9). Par ailleurs, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'impact et d'effet seront mesurés sur la base d'une enquête de référence qui sera réalisée au démarrage

du programme global. Ceux-ci serviront également pour affiner les critères de sélection des groupes vulnérables et groupes cibles du programme. Ils seront mesurés à nouveau en fin de programme pour voir les résultats atteints et l'impact réel du programme sur le niveau de sécurité alimentaire.

8.3 Supervision, Revues et Évaluations

8.3.1 Supervisions périodiques

Des missions de supervision technique du programme seront organisées régulièrement au niveau des deux cercles, en concertation avec les organisations partenaires, les autres parties prenantes du programme et le BCD/FBSA.

L'UNCDF assurera la supervision technique périodique des activités de la composante en faisant appel à l'équipe de bureau régional de Dakar et à son chargé de programme local.

8.3.2 Évaluations qualitatives annuelles par les bénéficiaires

Chaque année, la coordination organisera des évaluations qualitatives des résultats du programme. Celles-ci visent à évaluer la compréhension qu'ont les bénéficiaires eux-mêmes de l'action des programmes. Des méthodologies et guides ont été conçus par la FAO à cet effet et serviront de base à ces évaluations, qui seront réalisées avec un appui externe (bureau d'études, consultants). Les résultats de ces évaluations externes viendront s'ajouter au système de S&E et de rapportage semestriels et aux supervisions. Leurs résultats seront analysés au niveau des Comités de pilotage et d'orientation. Ils alimenteront aussi la gestion des connaissances et bonnes pratiques. L'UNCDF participera à ces exercices avec les bénéficiaires spécifiques de sa composante. Des outils adaptés seront développés par la composante. Ces données viendront compléter les données quantitatives collectées.

8.3.3 Revue à mi-parcours et évaluation finale

Par ailleurs, conformément à la Loi sur le FBSA, une revue à mi-parcours et une évaluation finale seront organisées par le FBSA sur un budget séparé. La première permettra de mesurer les progrès accomplis par le programme (en terme de résultat) mais aussi par chaque organisation partenaire prise individuellement, mais analysera également les modalités d'intervention et de coordination, la pertinence des interventions et mécanismes de suivi-évaluation mis en place, l'implication des parties prenantes et groupes vulnérables (groupes cibles), l'adéquation des budgets par rapport aux interventions programmées et réalisées, etc. Elle permettra de proposer les modalités d'extension de la zone de démarrage et d'anticiper sur une deuxième phase éventuelle après les 5 ans du programme. Les résultats de la revue à mi-parcours seront entérinés par le Comité de pilotage du programme. Par conséquent, les évaluations de la composante seront intégrées à celles du Programme global.

L'évaluation finale (externe) quant à elle sera précédée et s'appuiera sur une nouvelle enquête (sur le même modèle que l'Étude de référence) pour vérifier les progrès accomplis au niveau des différents indicateurs de sécurité alimentaire. L'évaluation impliquera toutes les parties prenantes. Les résultats seront examinés par le Comité de pilotage et le FBSA.

Pour la composante ACL, des audits réguliers, confiés à un cabinet local sélectionné sur appel d'offres restreint, seront réalisés sur les financements de l'UNCDF et sur le fonctionnement des collectivités locales afin de pérenniser le processus de reddition des comptes locaux. À la fin du Programme, un audit final sera organisé par le FBSA pour l'ensemble du programme.

Une mission conjointe de revue technique (UNCDF ses partenaires-FBSA-Gouvernement) aura lieu 6 mois après le démarrage afin de s'assurer que l'approche du programme est cohérente et que toutes les mesures sont mises en place pour son succès. Elle sera assurée par le FBSA qui assurera également le coût de l'évaluation à mi-parcours et finale.

8.3.4 Rapportage et gestion des connaissances

La coordination assurera la préparation de rapports d'avancement du programme, sur la base des différents rapports préparés par les organisations partenaires et des rapports semestriels d'avancement. Leur périodicité sera semestrielle, conformément aux procédures du FBSA.

Par ailleurs, pour assurer une bonne communication sur les résultats atteints et les bonnes pratiques développées au niveau du programme, il a également été prévu d'organiser des ateliers thématiques en liaison avec les domaines couverts par le programme. La coordination sera chargée de leur organisation en concertation avec les organisations partenaires et parties prenantes nationales. Toutefois, ces ateliers seront cofinancés par les organisations partenaires.

En matière de communication et de gestion de connaissance, UNCDF du établira et mettra en œuvre une stratégie de gestion de connaissance et de plaidoyer en matière de la gestion locale de la sécurité alimentaire afin de capitaliser et diffuser les leçons/expériences et labels de UNCDF en matière de prise en charge de la sécurité alimentaire. Le produit 5 consistera à générer cette plateforme de la gestion de connaissance.

Aussi, un flux d'information à la fois (i) pour rapporter les observations importantes pour la gestion normale de la composante et (ii) pour répondre aux directives de l'UNCDF sera établi.

Un ensemble de rapports, d'abord soumis à l'unité de coordination du programme puis intégré pour l'ensemble du programme FBSA (étude de référence, rapport semestriel) constitueront les procédures essentielles de cette communication.

PARTIE 9. CONTEXTE LÉGAL

Ce document de programme sera l'instrument servant de référence dans l'Article 1 du SBAA entre le gouvernement du Mali et le PNUD et dont UNCDF est partie prenante, signé le 9 juin 1978 et rentré en vigueur le 17 mars 1993.

Le Gouvernement s'engage à exonérer de tous droits et taxes de douane les biens (équipements, matériels et matières) et services à acquérir pour le présent projet.

Les modifications suivantes ne pourront être apportées au document de projet qu'avec la signature du Secrétaire Exécutif de UNCDF, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de projet, y compris l'élaboration du plan de travail annuel détaillé et le calendrier de mise en œuvre;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, produits et activités, mais qui tiennent à l'évaluation de la contribution des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus au programme, l'accroissement des coûts des services d'experts ou d'autres dû à l'inflation et à la prise en charge du traitement préférentiel accordé à l'agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.

Annexe 1

Extraits du décret de création des Comités régionaux, locaux et communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD/CCOCSAD)

Le décret n° 08- 095/P-RM du 21 février 2008 portant création de comites régional, local et communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD) stipule en ses articles 15, 16 et 17 :

Article 15 : Il est créé au niveau de chaque Commune un Comité Communal d'Orientat

Article 16 : Le Comité Communal d'Orientat

- donner un avis sur les stratégies ou programmes de développement au niveau de la ou des communes concernées et suivre leur mise en œuvre;
- veiller à la cohérence de la mise en œuvre des programmes sectoriels dans la ou les communes concernées,
- formuler des recommandations et suggestions ou prendre des mesures tendant à
 - assurer une bonne exécution desdits programmes;
 - susciter l'implication de tous les acteurs dans le processus des réformes institutionnelles ;
 - orienter, coordonner, suivre et évaluer les appuis nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement dans la commune.

Article 17 : Le Comité Communal d'Orientat

Président : Le Sous-préfet

Membres :

- Le Maire et ses Adjoints ;
- Les Chefs des Services Techniques au niveau de la Commune;
- Le ou les Représentants communaux de la Chambre d'Agriculture;
- Le Représentant de la Chambre des 'Métiers ;
- Le Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali;
- Le Représentant de la coordination des Associations signataires d'accord cadre;
- La Représentante des Associations et Organisations Féminines;
- Le Représentant de la Coordination de la Société Civile;
- Le Président du Conseil Communal de la Jeunesse.
- Le Comité Communal d'Orientat
- Développement peut faire appel à toute personne ressource en raison de ses compétences.

Annexe 2

Situation des infrastructures/équipement en points d'eau potable, Cercles de Nioro et de Nara

Tableau : Situation de l'équipement en points d'eau du cercle de Nioro du Sahel						
Communes	Population en 2009	Nbre PMH	Nbre PEM	Puits citernes	Type AEP/AES	Taux d'accès
Banieré Koré	9 044	11	3	2	01 AEP	68%
Diabigué	8 861	13	5	0	01 AEP	50%
Diarrah	7 271	13	4	5	12	80%
Diaye Coura	13 691	29	11	2	4	56%
Gavinané	16 517	50	10	8	15	80%
Gogui	12 433	49	6	11	24	66%
Guétéma	8 049	45	7	6	8	92%
Gadiaba Kadiel	11 710	23	4	6	12	68%
Korera Koré	19 598	42	12	4	10	52%
Nioro T. Rangabé	11 510	37	17	7	6	62%
Nioro du Sahel	33 486	39	16	1	41	70%
Sandaré	25 591	93	10	6	12	78%
Simby	20 186	33	15	6	7	58%
Troungoumbé	11 412	15	8	3	14	70%
Yérééré	14 408	35	6	5	17	76%
Youri	6 721	9	6	2	11	68%
Totaux	230 488	536	140	74	193	68%

Source: Base de données SIGMA/DNH_août 2010

Tableau : Situation de l'équipement en points d'eau du cercle de Nara								
Communes	Population en 2009	Nbre de villages	Nbre PMH	Nbre PM	Nbre BF	Nbre total EPEM	Population desservie	Taux accès en 2010
Alahina	11 675	9	9	1	0	10	2 000	14%
Dabo	9 199	25	11	1	0	12	3 600	38%
Dilly	50 207	58	52	32	0	84	15 540	38%
Dogofry	34 387	52	41	19	1	61	11 800	46%
Fallou	30 196	30	71	23	4	98	24 982	68%
Guénéibé	8 667	12	5	21	0	26	3 000	43%
Guiré	15 089	37	16	22	0	38	9 400	53%
Koronga	10 966	23	15	12	0	27	3 200	32%
Nara	29 325	45	8	16	31	55	9 698	59%
Niamina	30 673	20	47	46	15	108	25 803	83%
Ouagadou	19 281	28	14	8	30	52	9 834	84%
TOTAL	249 665	339	289	201	81	571	118 857	51%

Source : Base de données SIGMA/DNH_août 2010.

Annexe 3

Tableau : Cadrage de la gestion des investissements structurants réalisés dans le cadre des interventions d'appuis à la SA dans les cercles de Nioro et de Nara

Types de projet	Infrastructures de type I	Infrastructures de type II	Infrastructures de type III
Caractéristiques	Les infrastructures de services de base relevant des compétences sectorielles communales contribuant à l'amélioration de la SA&N.	Les ouvrages/investissements de base permettant : • l'augmentation durable de la production agricole locale, • un effet d'entraînement sur le développement économique local, du territoire et les échanges. • Un effet sur la création d'emploi et les revenus dans les CT • De générer des effets induits supérieurs ou égaux au coût de l'investissement	Les infrastructures intercommunales favorisant le désenclavement, le développement économique local et les échanges entre les espaces de production et de consommation.
Type d'investissements structurants / projets admissibles	Les investissements liés à l'amélioration de l'accès des populations à : • l'éducation (notamment les cantines scolaires), • infrastructures de services de santé de base et équipement liés à la nutrition humaine, • l'assainissement, • Les Banques de céréales, • Les équipements pour l'allègement des tâches ménagères (en lien avec la SA).	Les investissements structurants permettant • la mobilisation et la protection des eaux de surface / souterraine pour le développement de productions agricole / animales mieux adaptées aux changements climatiques (aménagements de bas-fonds / mares), • Les infrastructures comme les seuils favorisant la réduction de l'érosion ou la recharge des nappes, • La sécurisation/protection des points d'eau existants, • Les infrastructures collectives/marchandes permettant des gains de la valorisation des productions de la zone, • L'aménagement de périmètres maraîchers villageois pour les groupements de femme et les jardins scolaire, • Les infrastructures pour la transformation des produits locaux, • Les projets générateurs de revenus ciblés sur des GV ne disposant pas de terre cultivable.	• Les infrastructures/ouvrages de désenclavement / franchissement incluant la réfection de portions de pistes; • les infrastructures permettant de mettre en réseaux équipements collectifs existants comme banques de céréales, d'intrants et d'aliments bétail, les magasins de stockage multifonctionnels; • l'aménagement de marchés pour favoriser les échanges entre les zones de productions et de consommation; • Les aménagements liés au développement de l'élevage qui s'étendent sur plusieurs communes comme les puits pastoraux, les couloirs de transhumance; • Les marchés intercommunaux pour l'écoulement des produits locaux.
Identification des investissements structurants	L'identification est assurée par les CT appuyée par les équipes de l'UNCDF et les partenaires ONG.	• Les projets sont identifiés par des CT ou des Groupements de collectivités. Le projet est discuté avec au sein du CLOCSAD dans le cadre d'un appel à projet.	• CT/groupes de communes, Conseils de cercles et syndicats de Communes appuyés par les partenaires ONG répondant à des appels de projets lancés par l'unité de coordination du programme FBSA.
Modalités de sélection des projets / investissements structurants	• Les projets proposés par les Communes seront discutés et approuvés en session du CLOCSAD puis intégrés dans les PDSEC et budget de la commune	• Assurée par le CLOCSAD sur la base de l'analyse des projets soumis suivant la grille d'évaluation préparée la composante	• Assurée par le CLOCSAD sur la base de l'analyse des projets soumis suivant la grille d'évaluation préparée la composante.
Planification de la mise en œuvre	La commune avec l'implication des communautés bénéficiaires (hommes et femmes)	• Les CT et Groupes de collectivités y compris ONG et associations féminines	• CT/Syndicat qui a été responsabilisé par ses pairs pour porter le dossier.

Types de projet	Infrastructures de type I	Infrastructures de type II	Infrastructures de type III
Responsables de la mise en œuvre	La CT et son administration	Les CT et les groupes de CT	CT/Syndicat qui a été responsabilisé par ses pairs pour porter le dossier.
- assure les appuis techniques	UNCDF à travers des prestataires et les Partenaires ONG	UNCDF, ONG	ONG, UNCDF et services techniques régionaux.
- assure le suivi	Le CCOCASD et la coordination du programme au niveau du CSA.	Le CLOCSAD	Le CLOCSAD
Ciblage des CT pour les I. S.	Les communes ciblées suivant le programme de couverture approuvé pour le programme FB5A.	- Les communes ciblées suivant le programme de couverture approuvé pour le programme FB5A. - Des communes hors zone de concentration pourraient être ajoutées dans le cas de ressources / contraintes couvrant plusieurs communes.	- Les communes ciblées suivant le programme de couverture approuvé pour le programme FB5A. - Des communes hors zone de concentration pourraient être ajoutées dans le cas de ressources / contraintes couvrant plusieurs communes.
Mécanisme de décaissement	Mécanisme de transfert avec des droits de tirage (ciblage sectoriel et géographique).	Les financements des projets sélectionnés passent par le trésor public pour alimenter le compte projet.	Les financements des projets sélectionnés passent par le trésor public pour alimenter le compte projet.
Gestion durable et entretien des équipements	- La gestion est assurée par les CT avec l'appui des associations d'usagers (appuyées par les ONG pour le renforcement des capacités) . - Les dépenses d'entretien / maintenance / fonctionnement normal sont inscrits dans les budgets des CT responsables. - Une convention lie la CT et les associations d'usagers impliquées dans la gestion quotidienne des services liés à l'infrastructure. - Un contrôle à travers un cadre de mesure de performance.	- Les organes des Communes, Inter-collectivité et Cercle selon les cas assurent la gestion du processus d'identification et de mise en œuvre des projets. - Les projets/infrastructures sont inscrits dans les budgets des groupements de collectivités, des communes ou des conseils de cercle. - Les projets retenus font l'objet d'une convention de financement entre la CT bénéficiaire, les OCB/OP et l'unité de gestion et de coordination du projet suivant leur nature. - La gestion quotidienne et l'entretien des infrastructures sont assurés par les OCB / organisations professionnelles auxquelles ont été confiés la gestion sur la base de frais / redevance payées par les exploitants / usagers (cas des projets productifs). - Les ONG assurent l'animation des populations au démarrage, appuient le montage des projets, la préparation des dossiers techniques et appuient l'organisation des bénéficiaires pour la gestion durable de l'exploitation. - Dans le cas de projet plus complexes, les coûts de l'encadrement des bénéficiaires pourront être inclus dans les coûts de chaque projet lorsque les ONG ne sont pas en mesure de les assurer à l'intérieur de leur enveloppe.	- Les organes des Communes, Inter-collectivité et Cercle selon les cas assurent la gestion du processus d'identification et de mise en œuvre des projets. - Les frais de fonctionnement et d'entretien des infrastructures réalisés sont inscrits dans les budgets des groupements de collectivités, des communes ou des conseils de cercle. - Lors de la planification, des comptes d'exploitations sont établies et un mécanisme de financement du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures / équipements incluant des coûts d'utilisation par les usagers est établi et validé avec les bénéficiaires. - Les projets retenus font l'objet d'une convention de financement entre la collectivité bénéficiaire et l'unité de coordination du projet suivant leur nature. - Dans le cas de projets intercommunaux plus complexes, les coûts de l'encadrement des bénéficiaires pourront être inclus dans les coûts de chaque projet lorsque les ONG ne sont pas en mesure de les assurer à l'intérieur de leur enveloppe.

CADRE LOGIQUE GLOBAL DU PROGRAMME FBSA

43 de 22

Résultat attendu/Produit	Indicateur de Résultat	Source de vérification	Hypothèse/Risques
R.1.1. Les capacités de production et de stockage (productions végétales et animales traditionnelles) des petits producteurs et groupes vulnérables sont renforcées durablement	Augmentation % production mil/sorgho/légumineuses mise sur le marché Augmentation capacités techniques et de stockage des petits producteurs et groupes vulnérables Accès(%) des groupes vulnérables aux facteurs de production (intrants, BAB, terre) et aménagements Nbre de BC mises en réseau et accessibles aux groupes vulnérables Augmentation de X% des revenus des bénéficiaires liés à l'élevage Augmentation de X% de l'accès des groupes vulnérables aux services de l'élevage	Rapports semestriels de S&E avec données quantitatives et qualitatives Evaluation qualitative annuelle (externe)	Mobilisation de la contribution locale par rapport aux investissements Mobilisation des services techniques de l'Etat (niveau de prise en charge en dessous des normes de l'Etat + insuffisance de ressources humaines) Sécurité physique à Nioro et Nara
Contribution Organisation partenaire (OrgPart)	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
Terre nouvelle (TN/BW) – HELVETAS (Appui productions végétales)	SR 1.1.a.1. Les producteurs/trices améliorent leurs capacités techniques	Aménagement hydro-agricole 300 ha plaines et appui à la mise en valeur Réhabilitation 16 ha bas-fonds et appui à la mise en valeur Barrage de retenue et mise en valeur Renforcement des capacités techniques de petits producteurs	
	SR 1.1.a.2. Les services d'appui-conseil aux OSP sont améliorés et les OSP ont accès aux services techniques.	p.m	
VSF-B (Appui productions animales)	SR 1.1.b.1. L'accès aux services de proximité en élevage est amélioré au profit des petits et moyens éleveurs	Amélioration des services santé de proximité (CVPP) Amélioration des infrastructures élevage (PV, puits pastoraux) Renforcement des capacités techniques des éleveurs Renforcer rôle des ST et communes dans le secteur élevage	
	SR 1.1.b.2. Le petit élevage (petits ruminants, volailles) des femmes les plus vulnérables est développé	Renforcement des conditions élevage auprès des groupes cibles Distribution de reproducteurs niveau des groupes cibles Appui dans le suivi sanitaire et zootechnique Formation techniques d'élevage amélioré	

Contribution Organisation partenaire (OrgPart)	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
VSF-B (suite)	SR 1.1.b.3. Les ressources pastorales sont améliorées et gérées de manière concertée	Cartographie des zones à préserver Participation maillage points d'eau (dont pastoraux) Restauration et sécurisation des aires pastorales dégradées Contribution gestion conflits liés à l'élevage Appui à la mise en place d'aménagements pastoraux (couloirs de transhumance, aires de pâturage, complexe agro-sylvo-pastoral)	
WSM-KJ (Appui micro-crédit/intrants/BC)	SR 1.1.c.1. Les petits producteurs/éleveurs (H/F) ont intégré un système durable d'approvisionnements en intrants	Formation en micro-crédit Appui à la mise en place structures approvisionnement en intrants et BAB et formation en gestion Mise en place de micro-crédits intrants/BAB	
	SR 1.1.c.2. Les banques de céréales sont renforcées et permettent un accès équitable et durable aux groupes vulnérables	Formation comités de gestion des BC Renforcement des capacités de stockage (fonds de roulement)	
Résultat attendu/Produit	Indicateur de Résultat	Source de vérification	Hypothèse/Risques
R.1.2. Les capacités financières et organisationnelles des petits producteurs et groupes vulnérables sont diversifiées et leur accès aux marchés facilité/assuré (productions végétales et animales)	Degré d'opérationnalisation des OSP et taux de participation des groupes vulnérables Diversification des sources de revenus des groupes cibles % petits producteurs ayant accès au micro-crédit (intrants, BAB, AGR) X% des bénéficiaires/femmes disposent d'un revenu régulier issu de l'élevage	Rapports semestriels de S&E avec données quantitatives et qualitatives Evaluation qualitative annuelle (externe)	Faible valorisation des investissements par les populations Risques d'épizooties/maladies et déprédateurs des cultures Disponibilité des aliments bétail à coûts raisonnables Insuffisance de priorisation et insuffisance de maîtrise d'ouvrage par les CT Implication insuffisante des ST et des OP
Contribution Organisation partenaire	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
Terre nouvelle (TN/BW) – HELVETAS (Appui productions végétales)	SR 1.2.a.1. Les OSP améliorent leur niveau de gouvernance	Renforcement de capacités techniques et organisationnelles (OSP), y compris alphabétisation fonctionnelle	
	SR 1.2.a.2. Les OSP identifient et mettent en œuvre des AGR porteuses	Identification des filières et appui à la mise en place d'unités de transformations (filières porteuses) Renforcement de l'accès des groupes vulnérables aux AGR Appui à la mise en place et organisation des unités de transformation	

Contribution Organisation partenaire	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
TN (suite)	SR 1.2.a.3. Les OSP utilisent les fonds générés par les AGR dans l'alimentation des familles/ ménages	Appui à la mise en place de stratégies commerciales Développement d'opérations de warrantage en liaison avec les banques de céréales	
VSF-B (Appui productions animales)	SR 1.2.b.1. Les activités génératrices de revenus liées à l'élevage procurent plus de moyens financiers	Etudes sur les filières locales Renforcer structuration des groupes vulnérables/femmes Appui accès crédits AGR dans les filières porteuses élevage Renforcement capacités techniques et de gestion groupes cibles vulnérables	
	SR 1.2.b.2. La meilleure valorisation des produits de l'élevage facilite l'accès aux marchés	Appui centres de transformation des produits de l'élevage (lait, viande) Promotion circuits écoulement Appui à la mise en place d'investissements structurants (marchés à bétail, aire d'abattage)	
WSM-KJ (Appui micro-crédit/AGR)	SR 1.2.c.1. Les petits producteurs/éleveurs (H/F) ont été renforcés dans la gestion des AGR	Appui mise en place/gestion des unités de transformation Appui à la mise en place crédits adaptés Formation en techniques de gestion des AGR	
	SR 1.2.c.2. Les petits producteurs/éleveurs (H/F) ont un meilleur accès aux sources de financement pour les AGR porteuses	Mise en place/suivi crédits AGR adaptés aux filières porteuses Mise en place opérations warrantage Alphabétisation fonctionnelle en gestion	
EFFET/OBJECTIFS SPECIFIQUES	Indicateur d'effet	Source de vérification	Hypothèse/Risques
OS 2. Favoriser un accès durable à une alimentation équilibrée et saine et aux services et infrastructures de base pour les groupes vulnérables	Part des produits maraîchers dans l'alimentation des ménages Connaissance des mères en nutrition et alimentation des jeunes enfants Nombre de ménages et % de vulnérables ayant accès à l'eau potable et aux infrastructures/services de base (santé, éducation, etc.)	Etude de référence et évaluations mi-parcours et finale Rapports semestriels de S&E Evaluation qualitative annuelle	Epidémies, comme choléra, méningites Insuffisance de recharge des nappes et surexploitation des points d'eau Insuffisance de prise en compte des différents usages de l'eau Insuffisance de lien entre eau potable, hygiène et nutrition

Résultat attendu/Produit	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèse/Risques
R.2.1. L'accès à une alimentation équilibrée et aux services socio-communautaires de base (autre que eau potable) est amélioré durablement pour tous	Taux des femmes connaissant les PEF/AEN Diminution du nombre de MAS/MAM enregistrés Taux d'utilisation des centres de santé par groupes vulnérables (y compris via mutuelles de santé)	Rapports semestriels de S&E avec données quantitatives et qualitatives Evaluation qualitative annuelle	Réduction des tabous alimentaires Performance des services de santé Accessibilité physique aux services de santé
Contributions Organisation partenaire	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
CRB (Amélioration état nutritionnel)	SR 2.1.a.1. Les communautés ciblées développent les comportements et habitudes démontrées efficaces dans la lutte contre la malnutrition	Formation des CVS, leader, agents mutualistes, etc. en PFE/AEN Elaboration Plan de communication PFE/AEN Développement IEC/CCC niveau communautaire Promotion utilisation produits locaux Réhabilitation/construction points eau potable et latrines	
	SR 2.1.a.2. Les connaissances et les pratiques des communautés sont renforcées dans le dépistage des MAS et MAM et leur prise en charge	Formation en dépistage, référencement et PEC des malnutris Dotation équipements pour dépistage et PEC, etc. Formation femmes villageoises et organisation PEC des MAM niveau villages Réhabilitation et équipement des CSCOM et CESREF	
	SR 2.1.a.3. Un dispositif d'information, surveillance et d'alerte précoce de l'état nutritionnel des populations de la zone d'intervention est mis en place	Enquêtes HEA/profil socio-économique Appui au cadre de concertation en nutrition DRS Formation point focal nutrition dans chaque CVS (sentinelle de nutrition) Plaidoyer/réunions avec DRS et SAP pour prise en compte données nutritionnelles	
WSM - UTM	SR 2.1.b.1. La population des communes ciblées a une meilleure connaissance en nutrition et hygiène alimentaire	Prise en charge et suivi nutritionnel des MAM Education nutritionnelle, à la santé, hygiène nutritionnelle	
	SR 2.1.b.2. Des mécanismes alternatifs de protection sociale (mutuelles de santé) facilitent l'accès aux services de santé pour les groupes vulnérables	Renforcement capacités techniques des structures d'appui Appui à la mise en place/mise en réseau mutuelles de santé Appui AGR des mutuelles de santé et renforcement capacités contributives	

Résultat attendu/Produit	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèse/Risques
R.2.2. L'accès à l'eau potable est assuré pour tous de manière durable	Nombre de ménages et % de vulnérables ayant accès à l'eau potable % ménages/vulnérables qui continue à utiliser eau de sources traditionnelles (marigots, puisards, mares, etc.)	Rapports semestriels de S&E Evaluation qualitative annuelle	Insuffisance de prévisions d'investissement Insuffisance des comités d'usagers de l'eau Non accès des groupes vulnérables aux points d'eau aménagés
Contribution Organisation partenaire	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
PROTOS (Eau potable)	SR 2.2.1. L'approvisionnement à l'eau potable est amélioré dans les communes et villages d'intervention	Diagnostic actualisé/priorisation Formation les communes dans la maîtrise d'ouvrage pour réalisation travaux Réhabilitation des ouvrages et/ou construction nouveaux AEP Etude sur rôle des groupes sociaux dans utilisation/gestion de l'eau	
	SR 2.2.2. La gestion durable des infrastructures d'eau potable est assurée	Renforcement technique pour gestion durable de la ressource et des ouvrages Appui organisationnel associations d'usagers et leurs unions Formation artisans réparateurs	
	SR 2.2.3. La population a adopté un comportement plus hygiénique lié à l'eau	Formation enseignants et comités scolaires sur pratiques d'hygiène Formation matrones et relais de santé Promotion de la construction et utilisation infrastructures sanitaires améliorées	
	SR 2.2.4. Les pratiques de gestion de l'eau sont améliorées conformément aux concepts GIRE et à la décentralisation	Appui à la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau Formation ONG locales pour encadrement associations d'usagers Sensibilisation gestion intégrée locales des ressources en eau Appui cadres de concertation Diffusion des expériences et leçons apprises aux acteurs locaux	

EFFET/OBJECTIFS SPECIFIQUES	Indicateur d'effet	Source de vérification	Hypothèse/Risques
OS 3. Renforcer les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux national, local et du programme	Capacités de planification/mise en œuvre, coordination et S&E des programmes de sécurité alimentaire aux différents niveaux Gouvernance locale de la gestion de la SAN Opérationnalisation des mécanismes de concertation et de suivi	Etude de référence et évaluations mi-parcours et finale Evaluation qualitative annuelle	Instabilité et/ou faiblesse des institutions Insuffisance de priorisation par les CT et de prise en compte des besoins des groupes vulnérables Insuffisance de mobilisation autour des investissements structurants Lenteur des procédures administratives
Résultat attendu/Produit	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèse/Risques
R.3.1. Les capacités de planification, de prise en charge durable et de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par les CT et acteurs locaux sont renforcées durablement	Prise en charge de la SA&N (besoins des groupes vulnérables, investissements, renforcement des capacités) dans les PDSEC Degré de priorisation/prise en charge des investissements structurants	Rapports semestriels de S&E avec données Evaluation qualitative annuelle	Partenariat effectif et concertation entre les organisations partenaires et avec les acteurs locaux
Contribution Organisation partenaire (Org Part)	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
UNCDF (Appui aux CT)	SR 3.1.1. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un domaine prioritaire d'intervention des CT et apparaît comme tel dans les PDSEC	Renforcement des capacités pour l'identification et priorisation des besoins des groupes vulnérables Actualisation des PDSEC pour prise en charge de la SAN et prise en compte des changements climatiques et du genre	
	SR 3.1.2. Les CT ont accès à des ressources de financement internes et externes	Introduction outil SAFIC (diagnostic et plans de redressement des communes) Renforcement des acteurs dans la gestion financière des CT Renforcement de la maîtrise d'ouvrage Appui à la préparation des budgets communaux	
	SR 3.1.3. Le circuit des dépenses publiques en matière de sécurité alimentaire est amélioré	Négociation et mise en place de mécanisme de financement des investissements liés à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les CT (convention avec ANICT et mobilisation des fonds (ANICT, comptes programme au Trésor public))	
UNCDF (suite)	SR 3.1.4. Des investissements structurants contribuant directement à l'amélioration de la SA&N sont réalisés et exploités durablement	Appui CCOCSAD dans analyse projets soumis au guichet I Appui mise en place organes/analyse projets soumis aux guichets II et III Suivi des fonds/guichets	

Résultat attendu/Produit	Indicateur de résultat	Source de vérification	Hypothèse/Risques
R.3.2. Les capacités du CSA pour la coordination globale du programme multisectoriel et multi-acteurs sont renforcées	Mécanismes de coordination mis en place et opérationnels S&E opérationnel Supervisions périodiques Capitalisation des bonnes pratiques de SAN	Rapports semestriels de S&E avec données qualitatives et qualitatives Evaluation qualitative annuelle	Non-respect du partage de responsabilités et des engagements/rôles assignés aux organisations partenaires du programme Faiblesse des capacités des structures nationales et locales de concertation, pilotage et coordination
Contribution Organisation partenaire (OrgPart)	Sous-Résultats	Groupes d'activités	
FAO (Appui coordination globale du programme)	SR 3.2.1. Les capacités institutionnelles du CSA pour la coordination du programme sont renforcées	Appui technique au CSA pour la coordination globale du programme, y compris consolidation des plans de travail et rapportage périodique sur le programme, supervision et organisation revue à mi-parcours Appui à l'opérationnalisation des cadres de concertation locaux sur la SAN (en concertation avec autres Org. Part.)	
	SR 3.2.2. Les capacités institutionnelles des acteurs (CSA, acteurs locaux) dans l'analyse de la SAN, le S&E et les analyses d'impact sont renforcées	Appui à la coordination et réalisation de l'étude de base/référence au niveau des 2 cercles Appui technique pour la mise en place du S&E, évaluations qualitatives annuelles (<i>Beneficiary assesment</i>), analyse d'impact sur la SAN des groupes vulnérables, etc.	
	SR 3.2.3. La communication autour du programme est renforcée et les bonnes pratiques en matière de SAN sont capitalisées	Appui technique pour les aspects liés à la communication et information sur le programme Capitalisation des bonnes pratiques et organisation d'ateliers thématiques (en concertation avec Org. Part.)	

Annexe 5

Cadre Politique et Institutionnel en matière de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire³²

1. Cadre politique global

1.1. Étude prospective Mali 2025

Adoptée en 1999, L'Étude prospective traduit la Vision du Mali à l'horizon 2025 partagée par la majorité de la population malienne, à savoir « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale; une économie forte, diversifiée et ouverte; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ». L'Étude prend en compte les OMD et a servi de base à l'élaboration du premier Cadre de lutte contre la pauvreté (CSLP, 2002-2006).

1.2. Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSCR)

Le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSCR, 2007-2011) ou CSLP II, s'appuie sur le bilan du CSLP. Il se veut le cadre stratégique des politiques et programmes que le Mali entend mettre en œuvre sur les plans macro-économique, culturel et social et vise la croissance et la réduction de la pauvreté. Il intègre les OMD et constitue le cadre unique des politiques et stratégies du Gouvernement à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des PTF.

Le CSCR III pour la période 2012-2017 est en cours de préparation. Outre le renforcement de la gouvernance et la promotion d'une croissance forte créatrice d'emplois, un des axes devrait viser l'accès équitable aux services sociaux de qualité et la protection contre les vulnérabilités.

1.3. Document cadre de Politique nationale de décentralisation (DCPN, 2005-2014)

Conçu à l'image du CSLP et s'y inscrivant, il constitue le cadre de référence pour les interventions dans les domaines de la décentralisation et de la déconcentration. Il constitue la base de travail entre le Gouvernement et ses différents partenaires sur la décennie 2005-2014. Son objectif qui vise à promouvoir la décentralisation et le transfert de compétences et de moyens pour un développement local durable. Selon les textes, « Chaque CT constitue un espace d'initiative, un niveau de réalisation des actions de développement et de services publics ». La DCPN compte quatre axes majeurs d'intervention, à savoir: (i) renforcement des capacités d'intervention des CT; (ii) amélioration de la performance des services déconcentrés de l'Etat; (iii) développement de la citoyenneté locale; et (iv) développement des prestataires privés de services au niveau local.

1.4. Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA, 2003-2015) et programme national de sécurité alimentaire (PNSA, 2005-2015)

Elaborée avec l'appui du CILSS après les Sommets de l'alimentation (1996, 2002) et adoptée par le Gouvernement fin 2002, la SNSA vise à satisfaire les besoins essentiels de la population en matière de sécurité alimentaire. La SNSA est fondée sur l'interaction entre le secteur du développement rural et les autres secteurs tels que la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport, prenant ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire.

³² Analyse tirée du DTF (première partie)

Ses objectifs spécifiques sont: (i) Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée; (ii) Développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés agricoles et agro-alimentaires; (iii) Amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base; (iv) Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité structurelle; et (v) Renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) vient en appui pour la mise en œuvre de cette stratégie et a pour mission de "contribuer à l'horizon 2015 à vaincre la faim et à assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur le plan économique, environnemental et dans le souci de justice sociale, en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes, des jeunes et des ménages ruraux pauvres".

Sa première phase (2005-2010) comportait huit sous-programmes³³ et visait la mise en œuvre d'interventions concertées en priorisant dans une première phase les communes les plus vulnérables du point de vue de la sécurité alimentaire. Celles-ci au nombre de 166 ont été identifiées par le Service d'Alerte Précoce (SAP) sur la base de la fréquence des crises alimentaires au cours des 20 dernières années. Ce sont les communes cibles de l'Initiative 166 du PNUD dans le cadre de l'atteinte des OMD, qui comptent 3 052 villages/factions pour une population estimée à près de 3 millions de personnes. Celles-ci vivent principalement dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti, et au Nord des régions de Kayes, de Koulikoro et de Ségou (bande sahélienne).

La structure et les axes stratégiques du PNSA-Phase II (20012-2015), qui est en cours de finalisation³⁴, ont été revus et son cadre logique inscrit dans une démarche de gestion axée sur les résultats s'inscrit et prend en compte la les avancées des différents exercices. Ses objectifs spécifiques sont: (i) Gérer les ressources naturelles et assurer la maîtrise de l'eau de manière durable dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, les zones à haut potentiel non valorisé, et assurer leur accès aux groupes vulnérables; (ii) Intensifier et diversifier les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des petits producteurs et groupes vulnérables; (iii) Diversifier et sécuriser les sources de revenus, renforcer l'accès à l'alimentation et aux services de base et améliorer durablement les conditions d'accès physique et économique aux marchés pour les groupes les plus vulnérables; (iv) Améliorer l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine et équilibrée; et (v) Renforcer les institutions à tous les niveaux pour une meilleure gestion de l'insécurité alimentaire assurant la prise en compte des besoins des groupes vulnérables.

1.5. Plan décennal des OMD (2006-2015)

Élaboré en 2005 dans la perspective de la mise en œuvre des OMD et en cohérence avec l'Etude prospective 2025, le Plan décennal des OMD a pour finalité la mobilisation des efforts et la création de synergies pour accélérer l'atteinte des OMD. Le CSCRP (2007-2011) constitue la première tranche quinquennale de son opérationnalisation.

³³ Les huit sous-programmes du PNSA Phase I sont: (i) Amélioration des ressources naturelles de base; (ii) Intensification des cultures; (iii) Diversification des systèmes de production; (iv) Commercialisation et transformation des productions; (v) Santé et nutrition; (vi) Dispositif de veille, d'alerte et de réponse aux crises; (vii) Mesures d'accompagnement du PNSA; (viii) Appui à la mise en œuvre du PNSA et arrangements institutionnels.

³⁴ Avec l'appui technique et financier de la FAO. Cet appui a permis de faire une revue technique de la Phase I, une revue du cadre institutionnel de la sécurité alimentaire au Mali et de dégager les orientations pour la mise en place d'un système de S&E au niveau du CSA. Le processus de revue et de formulation de la Phase II est conduit par une équipe nationale, coordonnée par le CSA et a impliqué de nombreux acteurs et parties prenantes aux niveaux national et régional.

1.6. Projet de Développement Economique et Social (PDES, 2007-2011)

Initié par le Président de la République, le Projet de Développement Economique et Social (PDES) est un projet de société et constitue le document de référence pour la conduite de l'action gouvernementale. Son objectif est d'assurer une croissance forte et soutenue, réductrice de la pauvreté, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations maliennes. Le PDES s'appuie sur le CSCR 2007-2011. Ses engagements dans le domaine de l'agriculture sont en cohérence avec les programmes en cours et avec les orientations définies par l'Union Africaine (UA), à travers le NEPAD/PDDAA. L'objectif de production de dix millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012 a constitué l'élément clé du PDES pour atteindre la sécurité alimentaire.

1.7. Politique nationale Genre

La Politique Nationale Genre, adoptée en novembre 2010, œuvre pour la « Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production ». Son orientation n°6 porte plus spécifiquement sur l'institutionnalisation de l'égalité de genre dans tous les programmes et projets et reflétée dans les budgets. En 2010, le Ministère de l'Économie et des Finances a élaboré une Stratégie nationale de planification et budgétisation sensible au Genre (PBSG) qui devrait permettre d'exercer un suivi spécifique des politiques sectorielles selon la problématique du genre. Il s'agit d'une avancée majeure, car si la plupart des politiques sectorielles intègrent la problématique du genre, les dispositions qu'elles prévoient ne sont généralement pas opérationnalisées.

2. Cadres politiques sectoriels

Le paysage politique du Mali montre une panoplie de politiques et de stratégies sectorielles et sous-sectorielles, qui contribuent au moins partiellement à la recherche de la sécurité alimentaire. Celles-ci touchent plus particulièrement le secteur agricole, l'élevage, l'environnement, l'eau, la santé/nutrition, l'éducation, les institutions de micro-finance, la protection de l'enfant, etc. D'une manière générale, elles s'inscrivent toutes dans le CSCR et prônent toutes à des degrés divers la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi que l'amélioration des conditions d'existence de l'ensemble de la population (accès équitable aux ressources productives, aux services socio-communautaires de base, amélioration de la couverture des besoins nutritionnels et de santé, etc.), la recherche de durabilité, à travers l'implication et la responsabilisation des parties prenantes et acteurs à la base et une plus forte implication des femmes dans les processus de développement et de décisions.

2.1. Loi d'orientation agricole (LOA, 2006)/Politique de développement agricole

Adoptée en 2006, la Loi d'orientation agricole ou LOA se veut l'instrument directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts. Elle vise à dessiner ce que sera le secteur agricole (au sens large) à court, moyen et long termes. Elle concerne l'ensemble des activités économiques en milieu rural (agriculture au sens strict, élevage, pêche continentale, sylviculture, cueillette, transformation, commerce, services), ainsi que leur impact social et environnemental. Les politiques développées dans chacun des sous-secteurs font partie intégrante de la politique générale de développement agricole. La Loi d'Orientation Agricole tient compte des spécificités régionales et des diversités agro-écologiques du pays et prône la souveraineté alimentaire.

La Politique de Développement Agricole (PDA) en cours d'élaboration (premier draft disponible depuis mars 2011) a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant sur les exploitations familiales, les organisations professionnelles agricoles (OPA) reconnues et sécurisées, ainsi que sur le développement d'exploitations agricoles de moyenne et de grande tailles, afin d'augmenter la compétitivité des produits maliens et limiter la dépendance alimentaire, tout en générant une dynamique de création d'emplois formels (logique de souveraineté alimentaire). La PDA repose sur la responsabilisation effective des services de l'Etat, des Collectivités territoriales, de la profession agricole,

des exploitants agricoles et de la société civile. Plus spécifiquement, la PDA vise à assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations du Mali, en couvrant 100 % des besoins alimentaires de la nation à l'horizon 2020.

Depuis 2008, le Mali s'est engagé dès 2008 dans l'approche sectorielle pour le développement agricole, en conformité avec les principes de la Déclaration de Paris. A cet effet, un plan de passage à l'approche sectorielle a été signé en octobre 2009 par l'ensemble des partenaires du secteur du développement rural. Ce plan de passage, dont la responsabilité a été confiée à la CPS /Développement rural et qui bénéficie d'un important appui technique et financier des PTF, prévoit l'élaboration et l'adoption d'ici 2012 de la PDA et du Programme national d'investissement dans le secteur Agricole (PNISA). L'architecture du PNISA s'articule autour de cinq composantes³⁵, la dernière s'intitulant sécurité alimentaire, mais ne prenant en compte principalement que les aspects conjoncturels (prévention et gestion des crises).

2.2. Politique nationale de l'Elevage (2004)

La Politique nationale de développement de l'élevage, adoptée en 2004, s'inscrit dans les orientations définies dans le CSCR. Son objectif est de promouvoir le développement de ce sous-secteur dans une perspective de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. Pour atteindre cet objectif six axes majeurs stratégiques ont été définis, à savoir: l'amélioration de l'alimentation des animaux, l'amélioration de la santé animale, l'amélioration des performances zootechniques du cheptel, le renforcement des capacités des acteurs, et la gestion des ressources naturelles.

2.3. Politique nationale de protection de l'Environnement (1998)

La politique nationale de protection de l'environnement, adoptée en 1998 constitue le cadre d'orientation pour une gestion et une planification environnementale efficaces et durables. Elle vise à apporter une contribution significative aux questions fondamentales qui concernent la lutte contre la désertification, la sécurité alimentaire, la prévention et la lutte contre les pollutions, la lutte contre la pauvreté qui constituent autant de contraintes à lever pour assurer le développement socio-économique durable du Mali. La PNPE prévoit des Etudes d'impact environnementale pour tout aménagement ou infrastructure ayant un impact sur l'environnement.

2.4. Politiques nationales de l'eau (2006) et de l'assainissement (2009)

Le Mali a promulgué La loi n° 02-006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'eau, qui réaffirme le caractère public de la ressource naturelle. Il pose également les bases de la gestion et de la protection de l'eau et surtout les règles concernant son approvisionnement. Pour mettre en œuvre sa politique sectorielle, le Gouvernement a adopté en 2004 un Programme national d'accès à l'eau potable (PNAEP, 2004-2015), puis en février 2006, la Politique nationale de l'Eau. En 2007, il a adopté la Stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable, montrant ainsi la priorité accordée par Le gouvernement à l'approvisionnement correct et durable des populations et du cheptel en eau potable. C'est d'ailleurs un des objectifs prioritaires de la politique de développement économique et social (2007-2011). La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire des principes et des textes législatifs fondamentaux, ainsi que des principes de gestion de l'eau, développés au niveau international, notamment dans les textes de conventions signées ou ratifiées par le Mali. L'ambition est de favoriser plus de synergies et de cohérence dans les investissements publics et privés.

La Politique Nationale de l'Assainissement, adoptée en 2009, s'applique à la gestion des déchets solides des ménages et de l'industrie, la gestion des eaux usées et excréta, la gestion des déchets spéciaux et l'évacuation des eaux de ruissellement (eaux pluviales). Elle touche également l'éducation à l'hygiène alimentaire. Elle comporte cinq stratégies sectorielles dont celle liée à la gestion des déchets liquides et le

³⁵ Les cinq composantes du PNISA sont: (i) le renforcement des capacités; (ii) les investissements; (iii) la production et compétitivité, (iv) la formation et recherche, (v) la sécurité alimentaire.

Programme sectoriel eau et assainissement (PROSEA), qui intègre trois axes, à savoir: l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

2.5. Santé (2005-2011)/Nutrition (en cours de formulation)

Le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS II, 2005-2009, prolongé jusqu'en 2011), première phase du Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS), vise : (i) la réduction de la mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile (ii) la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle (iii) l'amélioration de la qualité et de la fréquentation des structures existantes. Ces priorités devraient se traduire par la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Développement des Ressources Humaines pour la santé, la poursuite de la gratuité de la césarienne, des anti rétroviraux, le traitement du paludisme des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose d'une grande importance pour la santé des populations en milieu rural particulièrement exposées.

La Politique nationale de développement de la nutrition (en cours d'élaboration) vise quant à elle à assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et pour le développement national. Les objectifs spécifiques ciblés d'ici 2021 sont: (i) Réduire de moitié la prévalence de la malnutrition aigue chez les enfants de 0-5 ans et d'âge scolaire; (ii) Réduire de deux tiers la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0-5 ans et d'âge scolaire; (iii) Éliminer durablement les troubles liés aux carences en micronutriments (iode, zinc et vitamine A; (iv) Réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 5 ans, d'âge scolaire et les femmes en âge de procréer ; (v) Améliorer la prise en charge nutritionnelle de la grossesse et du post-partum; (vi) Améliorer la prise en charge des maladies chroniques liées à l'alimentation et à la nutrition; (vii) Assurer un accès durable à une alimentation adéquate pour toute la population, en particulier pour les personnes vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les groupes à risque (personnes vivant avec le VIH/SIDA, la tuberculose et les personnes âgées etc.).

2.6. Education (PISE III, 2010-2012)

La Politique de développement du système éducatif, qui s'inscrit dans le cadre de l'atteinte des OMD (Education pour tous) est mise en œuvre à travers son Programme d'investissement dans le secteur de l'Education (PISE), dont la troisième phase (2010-2012) est conforme aux recommandations du Forum national sur l'éducation, tenu à Bamako en 2008. PISE III vise à améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif et est orienté autour de 8 composantes, avec une priorité donnée à l'Education de base (et en particulier, à l'Enseignement fondamental, avec un focus important sur la scolarisation des filles (SCOFI) et la formation des femmes; l'alimentation scolaire (cantines); la formation initiale et continue des enseignants; le développement de la petite enfance; l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux et l'éducation non formelle), ainsi que sur la formation professionnelle pour permettre une meilleure adéquation formation/emploi. Le PISE III est mis en œuvre par 3 Ministères, à savoir le Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales (MEALN), qui coordonne la mise en œuvre du PISE, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MEFP).

A noter que le PISE III vise également la finalisation en 2012 du processus de transfert progressif des ressources financières aux collectivités, marquant ainsi la réalisation de la décentralisation dans le secteur de l'éducation.

2.7. Plan d'action 2008 - 2012 de la Stratégie nationale de développement de la micro-finance

Le Plan d'actions 2008-2012, qui s'inscrit dans la Stratégie nationale de développement de la micro-finance, repose sur trois axes stratégiques majeurs, à savoir: (i) le renforcement de l'environnement institutionnel, légal et réglementaire en vue de sécuriser le secteur et de l'accompagner dans le développement; (ii) la

poursuite de l'assainissement du secteur et la consolidation des SFD, ainsi que de leur instance de représentation en vue de la professionnalisation; et (iii) la promotion d'une couverture équitable du territoire national.

2.8. Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants au Mali (PANETEM, 2011-2020)

Adopté en juin 2011, le PANETEM vise à enrayer le travail des enfants à l'horizon 2020. Il comporte deux étapes : (i) une première phase (2011-2015) pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (conformément à l'objectif pour le continent africain) et (ii) une deuxième phase (2016-2020) pour l'abolition de toutes formes de travail des enfants non autorisées au Mali. Ce plan est en phase avec le Programme Pays pour un travail décent (PPTD), le CSCRP, ainsi que tous les autres Plans et Politiques de promotion et de défense des Droits des enfants, tous visant l'atteinte des OMD. En janvier 2011, une feuille de route a été adoptée par le Gouvernement et élaborée avec l'appui de la FAO et du BIT. Elle vise la prévention et l'élimination du travail des enfants. Compte tenu des enjeux et de l'importance du phénomène en milieu rural, le programme FBSA pourrait veiller à intégrer aussi cette problématique³⁶.

³⁶ En particulier, des données pourraient être recueillies lors de l'Etude de base, prévue au démarrage (voir Point 2.6.) afin d'évaluer l'ampleur du travail des enfants au niveau des deux cercles.

Annexe 6

Mandat de l'assistance technique

Conseiller Technique National

Le CTN est chargé de la supervision, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités stratégiques du projet. Il aura à ce titre les tâches suivantes :

- Appui à la Direction Générales des Collectivités Territoriales (DGCT) dans son rôle d'institution de tutelle de la composante Appui aux Collectivités Locales (ACL) du Programme FBSA.
- Assurer la complète synergie entre la DGCT et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) afin de garantir des résultats concrets dans la mise en œuvre de cette composante.
- Élaboration et contrôle de qualité des documents de suivi du projet : revue du cadre logique du projet, Suivi de l'étude de référence, mise en place d'un système de suivi et évaluation, vérification de la documentation destinée au FBSA et information du bureau régional UNCDF sur le suivi du cadre de partenariat UNCDF/FBSA au niveau local et plus généralement dans le domaine de la sécurité alimentaire;
- Appui au Coordonnateur et à la DGCT pour la préparation des rapports techniques et financiers du projet.
- Appui à la DGCT dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire et dans ses relations avec les partenaires du projet.
- Suivi des relations avec les instruments de transfert financiers en vue de l'amélioration des circuits de dépenses publiques
- Appui à la gestion des connaissances issues de la mise en œuvre du projet (identification/codification des leçons apprises, confection de vecteurs de communication et dissémination)
- Promotion du partenariat stratégique et mobilisation de ressources

Avec l'appui du Chargé de Programme UNCDF, le CTN travaille en étroite collaboration avec le bureau régional de UNCDF qu'il informe sur les perspectives partenariales au Mali. Il rédige des notes et participe aux réunions stratégiques et informe le bureau régional et le chargé de programme.

Le CTN sera basé à Bamako.

Profil de recrutement :

- Formation universitaire du niveau de la Bac + 5 dans des disciplines telles que la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, le développement rural et l'aménagement du territoire,
- 10 ans d'expérience dans la gestion de la sécurité alimentaire et du développement local
- Expérience en Gestion Axée sur les Résultats, si possible dans le domaine du développement rural ou des domaines connexes
- Excellente connaissance des instruments de Suivi et Evaluation
- Bonne connaissance des problématiques de la décentralisation et des finances locales
- Bonne maîtrise des aspects de la gestion communale et du développement économique local
- Excellente connaissance du français et grande capacité de rédaction et de synthèse.

Coordonnateur/Expert en Gestions des Collectivités Locales

Le Coordonnateur est chargé(e) d'assurer la coordination technique et opérationnelle du projet et de coordonner les activités entrant dans le cadre de l'amélioration de la capacité de mobilisation et de gestion financière des collectivités Locales.

De manière plus spécifique, le CL/EFL sera responsable :

- De la supervision, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités au niveau local
- D'appuyer la préparation du programme de travail annuel avec l'ensemble des intervenants. Au niveau opérationnel, il assure la mise en œuvre des ajustements convenus avec la coordination du programme (CSA), le comité de pilotage ou le bureau régional UNCDF ;
- De la mise en œuvre de la programmation selon des plans de travail annuels approuvés par le comité de pilotage du programme;
- De l'animation de l'équipe du projet sur le terrain ainsi que le suivi de l'utilisation judicieuse des ressources du projet (financières, matérielles) ;
- Du suivi de la cohérence du programme et des activités d'appuis aux CT avec les stratégies nationales de développement sectorielles, de décentralisation et de développement local ;
- D'assurer la fonction d'interface entre les acteurs locaux (CT, OCB, OP, associations d'usagers, etc.) et les instances de coordination et d'orientation du programme ;
- Du développement des synergies d'action entre l'équipe UNCDF et les représentants des ONG partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme FBSA;
- D'appuyer la DGCT dans la réalisation du SAFIC dans la zone d'intervention du programme ;
- De la réalisation des consultations populaires et de l'élaboration des Pactes de développement local
- De l'identification des besoins de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les recommandations du SAFIC;
- De l'appui à la DGCT dans l'adaptation du SAFIC au contexte institutionnel malien et assurer sa généralisation,
- Revue du dispositif SAFIC et adapter la méthodologie aux différentes échelles maliennes ;
- La capitalisation des approches et outils ayant obtenu des impacts probants ;
- La préparation du mandat de recrutement des prestataires dans les domaines relevant des finances locales dont il supervise et coordonne les activités sur le terrain.
- Appui des communes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de mobilisation de ressources financières proposées par le diagnostic;

Le CL/EFL est en poste au siège de l'unité de coordination opérationnelle à Nioro.

Profil de recrutement :

- Formation universitaire de niveau maîtrise (BAC+5) dans des disciplines telles, l'aménagement du territoire, Gestions des collectivités Locales; les finances locales ou la gestion municipale
- Avec une expérience minimum de 10 ans en accompagnement, appui-conseil à des communautés rurales, organisations socioprofessionnelles, au sein d'une organisation
- Maîtrise des instruments d'analyse institutionnelle et financière des collectivités locales et de l'économie locale.
- Bonne connaissance des problématiques de décentralisation du développement économique local.
- Une expérience dans le domaine de la coordination de projet
- Expérience dans la rédaction de documents sur la gestion communale
- Excellente connaissance du Français et grande capacité de rédaction et de synthèse

Expert Ingénieur en Génie Civil/rural

L'expert en Génie civil/rural est chargé de veiller en liaison avec les acteurs concernés, à l'opérationnalisation du Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) qui sera mis en place dans le cadre du Projet. Il a entre autre les responsabilités suivantes :

- il établira dès le démarrage du Projet un manuel de procédures inspiré du PRODOC qui détaillera à l'intention des acteurs les rôles et responsabilités des parties prenantes, les modalités d'accès aux ressources du Fonds et de leur utilisation.
- il veillera au respect desdites procédures ainsi établies et fournira un appui de proximité aux Collectivités Locales dans l'exercice de leurs fonctions de maîtrise d'ouvrage locale, notamment pour la préparation des dossiers d'appels d'offres,ancements des appels, analyse des offres, adjudication des contrats, suivi de chantiers, contrôle technique et financier de l'exécution des travaux.
- Il travaillera étroitement avec les collectivités locales, les CLOCSAD en charge des arbitrages dans l'allocation des ressources ainsi qu'avec les ONG et OCB.
- Il est responsable du contrôle de qualité des ouvrages
- Au vu des exigences de célérité dans les décaissements liés à la nature des investissements à financer, il travaillera avec les structures nationales concernées (ANICT, Trésor, ...) et faire appliquer des modalités de financement appropriées contenues dans les conventions signées à cet effet.

L'expert en Génie civile/rural sera basé au niveau de Nioro

Profil de recrutement

Le candidat ou la candidate devra posséder les qualifications suivantes :

- Un diplôme d'Ingénieur en génie civil ou rurale avec spécialité si possible dans les aménagements et ouvrages
- Minimum de 10 ans d'expérience dans son domaine dont au moins cinq (5) dans l'accompagnement des collectivités locales.
- Bonne capacité de communication et de négociation
- Bonne aptitude dans la rédaction des rapports

Assistant administratif et financier

Responsabilités : l'Assistant Administratif et Financier est responsable de :

- Assurer la gestion administrative et financière du budget du projet, de préparer le budget annuelle de la composante et de préparer les rapports financiers;
- Préparer les dossiers d'appels d'offres / de consultation pour l'approvisionnement du projet et le recrutement des prestataires de services et d'en assurer le suivi;
- Veiller au bon état du matériel et de l'ensemble des moyens logistiques mis à la disposition de l'équipe UNCDF pour la mise en œuvre du programme ;
- D'assurer la gestion du budget dans le respect des procédures approuvées par l'UNCDF;
- De gérer les dépenses de voyage des membres de l'équipe de mise en œuvre suivant les barèmes approuvés et les règles et procédures de l'UNCDF.

L'assistant administratif et financier est en poste à Nioro.

Profil de recrutement :

- Formation de Niveau Bac+4 en gestion/finance ou gestion des ressources humaines.
- L'assistant(e) doit avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des ressources humaines et/ou finances d'un projet de développement.

Annexe 7

Analyse de l'accès aux services de base dans les Cercles de Nioro et de Nara et données sur la production agro-sylvo-pastorale

1. Services sociaux dans les cercles de Nioro et Nara

2. Accès à l'éducation

Les efforts conjugués de l'État, des PTF, des CT et des communautés villageoises contribuent à l'amélioration considérable des indicateurs en matière d'éducation depuis quelques années au Mali. Dans les cercles de Nara et de Nioro, il est enregistré des taux satisfaisants d'accès à l'école des enfants entre 7 et 12 ans.

À Nioro, les taux de scolarisation sont moins élevés. Ils sont même très bas dans six des 16 communes (moins de 35 %). En moyenne, ce taux est de 64 % pour les garçons et de 46 % pour les filles en 2010 selon le rapport du CAP. Dans le cercle de Nara, il est de 82 % pour les garçons et de 49 % pour les filles.

Le relèvement du taux de scolarisation est sans doute en lien avec l'augmentation du nombre d'écoles dans les cercles de Nioro et de Nara. On constate en effet que l'école ne se crée plus à la seule initiative de l'État. Il y a une forte adhésion des populations à la création des écoles communautaires. À Nara par exemple, on enregistre plus d'écoles communautaires que d'écoles publiques. Il est indéniable que ce phénomène a contribué à accélérer le relèvement du niveau brut de scolarisation. Le nombre de villages hors d'un rayon de 5 km d'une école s'est considérablement réduit et ceci a favorisé la scolarisation des filles en général.

3. Accès aux services de santé de base

Dans le cercle de Nioro, dans le domaine de la santé, des efforts importants ont été réalisés depuis 2001. La mise en œuvre du PRODESS et des réalisations faites par les collectivités avec d'autres partenaires (ANICT, PRP-UGF, ZARESE, PADEC et autres) ont contribué largement à améliorer les indicateurs socio-sanitaires du cercle. Il faut noter que le taux de vaccination des enfants est passé de 19 % en 2001 à 71 % en 2005 et à plus de 93 % en 2008³⁷. La couverture sanitaire relative aux infrastructures construites est passée du simple à plus du double (7 CSCOM en 2001 contre 15 en 2005). Par rapport à l'accessibilité géographique de la population aux services socio-sanitaires, le taux est passé à 42 % pour les populations situées à moins de 5 km et à 62 % pour celles résidant à moins de 15 km. Le taux de consultation prénatale est passé de 37 % en 2001 à 65 % en 2005. Le taux d'accouchement assisté demeure constant, il est de 31 %.

De nombreux acteurs interviennent dans la prise en charge de la malnutrition modérée et sévère depuis le dépistage des enfants dans les villages par les réseaux de femmes responsables de relais communautaires appuyés par le PPMP, puis leur référencement aux CSCOM soutenus par le PAM et les ONG et enfin le Centre de Référence bénéficiant d'aliments thérapeutiques de l'Unicef.

Les maladies courantes sont le paludisme et les infections respiratoires chez les enfants. On note une recrudescence de la tuberculose qui, elle aussi, est liée à la propagation du virus du SIDA, les maladies diarrhéiques, la fièvre typhoïde, la toux, la malnutrition, etc. Une unité de prise en charge des malades du VIH/Sida vient d'être créée au Centre de Référence de Nioro.

³⁷ 93,8 % des enfants vaccinés pour le BCG et 92,6 % vaccinés pour la rougeole dans les cercles de Nioro et Diéma (enquête de base PPMP)

Dans le cercle de Nara, sur les 26 aires de santé du cercle 16 sont fonctionnelles dont 14 conformément aux normes requises. Pour les aires non fonctionnelles, une équipe mobile assure des tournées régulières pour procéder à la vaccination et au dépistage des enfants en situation de malnutrition sévère. En termes de vaccination des enfants par exemple, le taux de couverture est de 91 % en 2009³⁸. Dans ce Cercle, la prise en charge de la malnutrition a commencé en 2003 avec l'appui du PAM à travers l'ONG CSPEEDA. Les centres de prise en charge de la malnutrition couvrent une population de 175 598 personnes soit environ 70 % de la population totale du cercle. Les cas de malnutrition sont dépistés lors des activités de routine. Le dépistage des enfants dans nombre de communes est facilité par la mise en place de réseaux de femmes responsables de relais communautaire dans les villages.

Parmi les problèmes majeurs, les autorités sanitaires mentionnent le nomadisme en relation avec la proximité avec la Mauritanie. Il semble en effet que du fait des déplacements des populations de part et d'autre de la frontière, et du fait que la vaccination n'est pas systématique du côté du voisin, certaines populations échappent à la prise en charge et constituent des obstacles à l'éradication de certaines pathologies.

Le VIH/SIDA est en nette croissance dans le cercle. Il serait en lien étroit avec le phénomène d'exode. Un centre de dépistage volontaire du VIH est fonctionnel à Nara et 3 centres de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) existent. Ces centres sont ceux de Nara central, de Ballé et du Centre de Santé de Référence. En dehors de Nara, une seule mutuelle est fonctionnelle et deux sont en gestation.

Pour tendre vers les indicateurs OMD, les responsables sanitaires indiquent comme priorité la mise en place de CSCOM dans les 10 aires non encore fonctionnelles.

L'accès aux soins de santé pour les pauvres. Il n'y a certainement pas de statistiques sur le nombre de personnes qui meurent dans les villages faute de soins, mais il s'agit d'un phénomène bien réel et connu. Avec la solidarité et l'entraide entre les membres d'une communauté, les décès liés à la faim sont évités à une grande partie de la population vulnérable grâce à la pratique du partage.

Pour la santé cet élan de solidarité a ses limites. Dans plusieurs cas, les familles gardent les malades à la maison et essayent des procédés thérapeutiques traditionnels parce que ne disposant d'aucune ressource financière pour se rendre au centre de santé. Une des personnes rencontrées à Nara confie avec un certain regret qu'« on peut partager un bol de riz avec son frère, mais pas son état de bonne santé ».

Dans le cadre des activités des services locaux du développement social et de l'économie solidaire, il y a des appuis et des prises en charge qui sont accordés à certaines personnes reconnues comme indigentes. Ceci ne représente cependant qu'une goutte d'eau dans un océan de maladies non soignées faute de moyens financiers.

4. Accès à l'eau potable

La question de l'eau est au centre des priorités du Mali. C'est ainsi que dans le CSLP II, pour ce qui est du secteur de l'eau pour la période 2007-2011, il est question d'apporter *des solutions appropriées aux problèmes liés à la disponibilité de l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau*. Il s'agit surtout de satisfaire les besoins en eau des populations (qualité et quantité), de diminuer les maladies liées à la consommation d'eau impropre, l'amélioration de la qualité de vie. De façon spécifique, le taux d'accès à l'eau potable devra passer en milieu rural de 68,4% en 2007 à 73,2 % en 2011; en milieu urbain de 74,2 % en 2007 à 79,3 % en 2011. Le taux d'accès à l'eau potable est faible dans les deux Cercles. Il varie considérablement d'une commune à l'autre et est sensiblement plus faible dans les communes du Cercle de Nara. Dans l'ensemble, les taux d'accès sont inférieurs à la moyenne nationale.

³⁸ Centre de Référence de Nara

Tableau 1 Taux d'accès à l'eau potable - Cercle de Nara

Communes	Population en 2009	Taux accès en 2010
Alahina	11 675	14 %
Dabo	9 199	38 %
Dilly	50 207	38 %
Dogofry	34 387	46 %
Fallou	30 196	68 %
Guénéibé	8 667	43 %
Guiré	15 089	53 %
Koronga	10 966	32 %
Nara	29 325	59 %
Niamina	30 673	83 %
Ouagadou	19 281	84 %
Total	249 665	51 %

Tableau 2 Taux d'accès à l'eau potable - Cercle de Nioro du Sahel

Communes	Population en 2009	Taux d'accès en 2010
Banieré Koré	9 044	68 %
Diabigué	8 861	50 %
Diarrah	7 271	80 %
Diaye Coura	13 691	56 %
Gavinané	16 517	80 %
Gogui	12 433	66 %
Guétéma	8 049	92 %
Gadiaba Kadiel	11 710	68 %
Korera Koré	19 598	52 %
Nioro T. Rangabé	11 510	62 %
Nioro du Sahel	33 486	70 %
Sandaré	25 591	78 %
Simby	20 186	58 %
Troungoubé	11 412	70 %
Yérééré	14 408	76 %
Youri	6 721	68 %
Total	230 488	68 %

5. Données sur les productions agro-sylvo-pastorales dans les Cercles de Nioro et Nara

6. Productions agricoles

Pour la production agricole, les deux cercles ont des productions céréalières insuffisantes pour couvrir les besoins de consommation des populations. Le tableau suivant donne une synthèse de la situation³⁹ :

³⁹ Ces données sont indicatives étant donné que l'enquête annuelle agricole ne peut pas donner de statistiques fiables en-dessous du niveau administratif de la région et que le service de l'agriculture ne dispose que de faibles moyens pour contrôler l'état des récoltes et des superficies sur des territoires aussi vastes.

Tableau 3 Estimation de la production agricole, des besoins de consommation et du déficit dans les deux cercles

Année	Cercle de Nioro du Sahel				Cercle de Nara			
	Production nette en céréales (t)	Besoins de consommation (t)	Estimation du déficit (t)	%	Production nette en céréales (t)	Besoins de consommation (t)	Estimation du déficit (t)	%
2006	7 280	36 730	29 450	80,2	37 080	39 036	1 956	5,0
2007	12 000	38 050	26 050	68,5	41 622	43 200	1 578	3,7
2008	22 200	42 230	20 030	47,4	40 180	43 760	3 580	8,2
2009	21 600	43 200	21 600	50,0	46 287	47 800	1 513	3,2

Source : Données des services locaux de l'agriculture

En tenant compte des niveaux de production nette par rapport aux besoins de consommation, la couverture moyenne serait de 50 % pour le cercle de Nioro et de plus de 80 % pour le cercle de Nara. Cette estimation se base sur les résultats des cultures sèches. L'apport des autres cultures (maraîchage, riz et légumineuses) est contrasté. On peut penser que la production couvre en moyenne 30 % à 40 % des besoins de consommation dans le cercle de Nioro et 45 % à 60 % des besoins dans celui de Nara.

Dans les deux cercles, on constate une nette augmentation des superficies et une stagnation voire une réduction des rendements à l'hectare. **Le faible niveau de la production agricole est à la base de l'insécurité alimentaire.** Ceci est essentiellement dû à plusieurs facteurs. On peut retenir entre autres :

- le climat et les facteurs climatiques;
- les effets et impacts des déprédateurs;
- la nature des sols;
- la faible application des techniques et des paquets technologiques en agriculture;
- la faible/non-utilisation de la fumure organique.

7. Productions pastorales

Dans les deux cercles, les effectifs du bétail sont très importants. Ainsi, malgré le faible niveau de fiabilité des statistiques, surtout pour le cercle de Nioro⁴⁰, on peut retenir les données quantifiées suivantes, pour Nioro du Sahel et Nara, respectivement 182 760 UBT et 207 755 UBT⁴¹. Le tableau suivant en donne une certaine idée :

Tableau 4 Estimation des effectifs en nombre et en UBT dans les deux cercles

Espèces	Cercle de Nioro		Cercle de Nara	
	Effectif en nombre	Effectif en UBT	Effectif en nombre	Effectif en UBT
Bovins	155 000	110 050	200 000	142 000
Ovins	120 000	15 600	177 250	23 042
Caprins	190 000	24 700	173 500	22 555
Asins	9 700	4 850	24 700	12 350
Équins	26 000	26 000	6 680	6 680

⁴⁰ Le cercle de Nara a fait l'objet d'une enquête exhaustive en 2008-2009, celui de Nioro devrait faire l'objet du même exercice pour avoir des données plus fiables.

⁴¹ 1 UBT (Unité Bétail Tropical) = 250 kg de poids vif du gros bétail : Equivalences : Un (1) Bovin = 0,71 UBT ; Un (1) Ovin/Caprin = 0,13 UBT; Un (1) Asin = 0,5 UBT; Un (1) Equin = 1,00 UBT ; Un (1) Camelin = 1,2 UBT. (Source Etude de faisabilité du PRODES)

Camelins	1 300	1 560	940	1 128
Total en UBT		182 760		207 755
Volaille	150 000		75 700	

Sources : Rapports SLPIA et secteurs vétérinaires/Document d'actualisation du PADES0/Recensement du zébu maure dans le cercle de Nara Août 2009

8. Productions forestières, halieutiques et de cueillette

Dans les deux cercles, les productions forestières, halieutiques et de cueillette ont une grande importance. Il n'y a pas de données quantifiées disponibles, mais les éléments de constat sont les suivants :

- L'énergie domestique repose essentiellement sur le bois de chauffe. Les forêts, qui sont rares, sont fortement exploitées pour le bois d'œuvre. De plus en plus autour des agglomérations et dans les terroirs villageois, le bois mort n'est plus disponible et les femmes coupent de plus en plus de bois vert.
- Le manque d'énergie de substitution pousse à une forte exploitation du bois vert pour la confection du charbon. La demande de charbon⁴² est forte en Mauritanie et des circuits d'exploitation non contrôlée sont nombreux.
- Dans le cadre des produits halieutiques, il y a une exploitation traditionnelle des mares et étangs des deux cercles. La production halieutique reste cependant marginale, même si des investissements dans ce domaine permettraient d'avoir plus de poissons pour diversifier la base de l'alimentation.
- Les produits de cueillette (gomme arabique, fruits de jujube, fruits de dattier sauvage) font l'objet d'une exploitation traditionnelle. La filière gomme arabique est en forte installation dans le cercle de Nara avec des plans d'aménagement et de mise en valeur en rapport avec les services techniques forestiers. Pour ces divers produits, il y a plusieurs groupements et associations, notamment des femmes qui jouent un grand rôle dans la collecte et la vente au niveau du secteur privé.

La pression démographique, la charge animale au niveau des parcours **ont un impact très important sur les ressources naturelles**. En effet, les diverses agglomérations, comme Nioro, Nara, Mourdiah, Goumbou, même les terroirs villageois ont besoin d'espace pour l'installation des familles qui deviennent de plus en plus nombreuses. Dans le même sens, le faible rendement des cultures à l'hectare pousse les agropasteurs à étendre leurs parcelles. Au lieu d'avoir un champ à superficie réaliste, bien entretenu avec apport de fumure organique et cultivé régulièrement, on constate des superficies très grandes (plus de 5 hectares) avec des défrichements anarchiques dans les bas-fonds.

⁴² Le sac de charbon est vendu à environ 4 000 à 5 000 F à Nioro et Nara et 6 000 à 7 500 F en Mauritanie.